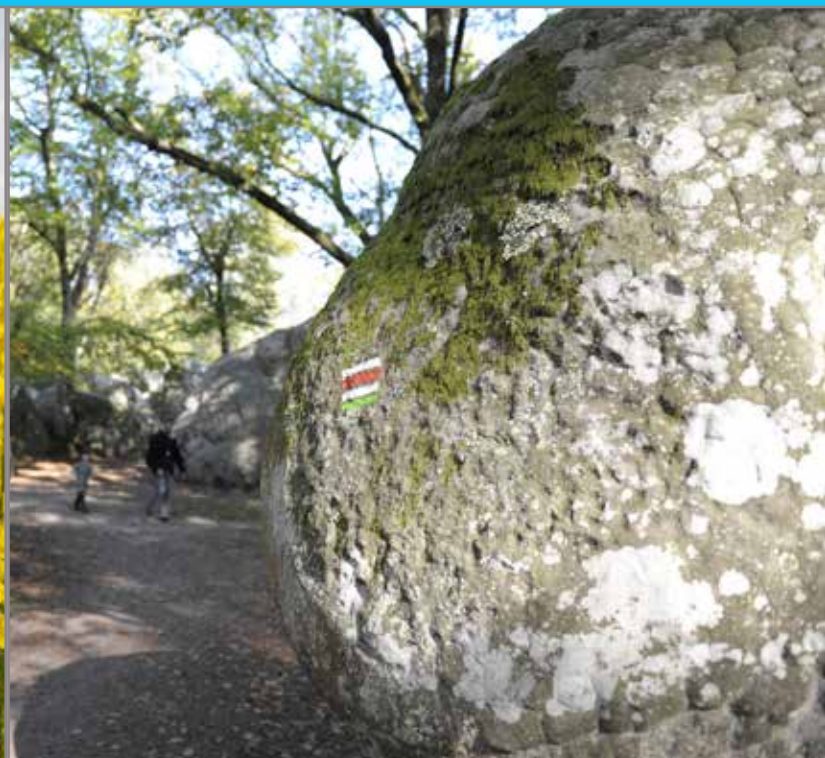


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération



La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau vous présente son rapport d'activités pour l'année 2018.

Ce document rend compte de l'important travail réalisé par les services au bénéfice de notre territoire et de ses habitants.

L'activité des services de la communauté d'agglomération est présentée dans une première partie consacrée aux services supports, administration générale, ressources humaines, commande publique et finances. Elle vous est ensuite exposée au travers de nos compétences obligatoires, optionnelles et facultatives, avec les pôles cadre de vie environnement, développement économique et touristique, sports-enfance-jeunesse-culture, politiques contractuelles et urbanisme habitat et déplacements.

Ces pages synthétisent une année 2018 dense et marquée par la prise de compétence, pour l'ensemble des 26 communes, de l'eau, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales.

2018 a également lancé le Projet de Territoire et le Plan Climat Air Energie Territorial, et la mise en place du Relais Assistants Maternels sur l'ensemble du territoire.

Vous découvrirez également les activités du site du Grand parquet et les actions de la SEM du Pays de Fontainebleau en 2018.

Je remercie tous les agents pour leur travail au quotidien sans oublier l'investissement des élus pour mener à bien nos compétences et nos projets.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Président
Pascal GOUHOURY

La carte d'identité du Pays de Fontainebleau page 3

Les compétences obligatoires page 19

Les compétences optionnelles page 53

Les compétences facultatives page 61

Rapport établi, conformément à la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999 - art. 40

Le président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

La carte d'identité du Pays de Fontainebleau

- Les communes qui le composent **PAGE 4**
- Les statuts **PAGE 8**
- La communication **PAGE 9**
- Le conseil communautaire **PAGE 10**
- Les ressources humaines **PAGE 12**
- La commande publique **PAGE 14**
- Les finances **PAGE 16**



Achères-la-Forêt

Superficie : 12.60 km²
Nombre d'habitants : 1201
Nom des habitants : les achérois (-oises)
Maire : Patrice MALCHÈRE



Arbonne-la-Forêt

Superficie : 15.08 km²
Nombre d'habitants : 1040
Nom des habitants : les arbonnais (aises)
Maire : Colette GABET



Avon

Superficie : 3.83 km²
Nombre d'habitants : 13761
Nom des habitants : les avonnais (aises)
Maire : Marie-Charlotte NOUHAUD



Barbizon

Superficie : 5.27 km²
Nombre d'habitants : 1277
Nom des habitants : les barbizonnais (aises)
Maire : Philippe DOUCE



Bois-le-roi

Superficie : 6.91 km²
Nombre d'habitants : 5617
Nom des habitants : les bacots (-ottes)
Maire : Jérôme MABILLE jusqu'en novembre 2018
Maire : David DINTILHAC depuis novembre 2018



Boissy-aux-Cailles

Superficie : 16.40 km²
Nombre d'habitants : 307
Nom des habitants : les boisséens (-éennes)
Maire : Patrick POCHON



Bourron-Marlotte

Superficie : 11.26 km²
Nombre d'habitants : 2690
Nom des habitants : les bourronais-marlottains (-aises)
Maire : Jean-Pierre JOUBERT





Cély

Superficie : 6.19 km²
Nombre d'habitants : 1180
Nom des habitants : les célysiens (nes)
Maire : Maryse GALMARD-PETERS



Chailly-en-Bière

Superficie : 13.08 km²
Nombre d'habitants : 1982
Nom des habitants : les chaillotins (ines)
Maire : Patrick GRUEL



Chartrettes

Superficie : 10.10 km²
Nombre d'habitants : 2602
Nom des habitants : les chartrettois (-oises)
Maire : Michel BUREAU



Fleury-en-Bière

Superficie : 13.87 km²
Nombre d'habitants : 653
Nom des habitants : les fleurysiens (-iennes)
Maire : Chantal LE BRET



Fontainebleau

Superficie : 172.1 km²
Nombre d'habitants : 14839
Nom des habitants : les bellifontains (-aines)
Maire : Frédéric VALLETOUX



Héricy

Superficie : 10.68 km²
Nombre d'habitants : 2527
Nom des habitants : les héricéens (-éennes)
Maire : Sylvie BOUCHET-BELLECCOURT



La Chapelle la Reine

Superficie : 15.9 km²
Nombre d'habitants : 2521
Nom des habitants : les chapelains (-aines)
Maire : Gérard CHANCLUD

Le Vaudoué

Superficie : 17.16 km²
Nombre d'habitants : 767
Nom des habitants : les valdéens (-nes)
Maire : Pierre BACQUÉ



Noisy-sur-École

Superficie : 29.91 km²
Nombre d'habitants : 1909
Nom des habitants : les noisés (-éennes)
Maire : Christian BOURNERY



Perthes

Superficie : 12.22 km²
Nombre d'habitants : 2137
Nom des habitants : les perthois (-oises)
Maire : Alain CHAMBRON



Recloses

Superficie : 9.35 km²
Nombre d'habitants : 704
Nom des habitants : les reclosiots (-iottes)
Maire : Catherine TRIOLET



Saint-Germain-sur-École

Superficie : 2.53 km²
Nombre d'habitants : 345
Nom des habitants : les san-germanoïsi (-oises)
Maire : Christiane WALTER



Saint-Martin-en-Bière

Superficie : 7.81 km²
Nombre d'habitants : 787
Nom des habitants : les san-martinois (-oises)
Maire : Véronique FÉMÉNIA



Saint-Sauveur-sur-École

Superficie : 7.32 km²
Nombre d'habitants : 1109
Nom des habitants : les san-salvatoriens (-iennes)
Maire : Christophe BAGUET





Samois-sur-Seine

Superficie : 6.3 km²
Nombre d'habitants : 2095
Nom des habitants : les samoisiens (-iennes)
Maire : Didier MAUS



Samoreau

Superficie : 5.65 km²
Nombre d'habitants : 2325
Nom des habitants : les samoréens (-éennes)
Maire : Pascal GOUHOURY



Tousson

Superficie : 13.24 km²
Nombre d'habitants : 388
Nom des habitants : les toussonais (-aises)
Maire : Aimé PLOUVIER



Ury

Superficie : 8.21 km²
Nombre d'habitants : 819
Nom des habitants : les uriquois (-oises)
Maire : Daniel CATALAN



Vulaines-sur-Seine

Superficie : 4.42 km²
Nombre d'habitants : 2650
Nom des habitants : les vulaignots (-ottes)
Maire : Patrick CHADAILLAT



Un territoire à 26 communes

La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau est composée de 26 communes :

Statut : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
Population : 68 212 habitants
Composition : 26 Communes
Arbonne-la-Forêt, Achères-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Boissy-aux-Cailles, Bourron-Marlotte, Cély, Chailly-en-Bière, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Héricy, La Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Perthes, Recloses, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Tousson, Ury et Vulaines-sur-Seine.

Génèse du nouveau logo :



La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). A ce titre, elle permet aux différentes communes qui la composent de gérer ensemble des services ou des équipements publics, mais aussi d'élaborer des projets d'aménagement, d'urbanisme ou de développement économique.

- Population : 68 212 habitants

Statuts au 1er janvier 2018

• Les compétences obligatoires

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire.
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

• Les compétences optionnelles:

- Assainissement
- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

• Les compétences facultatives

- Défense contre l'incendie
- Aménagement numérique
- Berges de rivière
- Soutien aux activités artistiques, culturelles ou sportives
- Petite enfance, enfance, jeunesse
- Infrastructures et équipements accessoires au transport routier

La communication



3 lettres d'infos imprimées à 34 500 exemplaires diffusées à l'ensemble des habitants



3 tempos imprimés à 25 000 exemplaires diffusés en offices de tourisme et commerces

Rapport d'activité 2017 édité à 200 exemplaires à destination élus / habitants sur demande



site agglomération
www.pays-fontainebleau.fr



site booster
www.lebooster-fontainebleau.fr
+ 3 flyers ateliers
+ 10 Newsletters sur les actualités de la création d'entreprises



site piscine
www.piscine-faisanderie.fr



site Grand Parquet
www.grandparquet.com



Facebook @PaysFontainebleau
1652 abonnés



Facebook @EspaceOxygeneCAPF
163 abonnés



Twitter @PaysFbleau
721 abonnés



Facebook @GrandParquet
17 000 abonnés



Instagram @GrandParquet
1 900 abonnés



Newsletter Grand Parquet
5489 abonnés

Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de l'agglomération.

Son rôle est d'examiner les points soumis au vote et de les rendre exécutoires par délibérations. Le conseil communautaire prend ainsi les décisions qui engagent la communauté d'agglomération.

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre. Les réunions du conseil communautaire sont publiques et se déroulent sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

PASCAL GOUHOURY

Maire de Samoreau

Président de la communauté d'agglomération

Frédéric VALLETOUX

Maire de Fontainebleau - 1^{er} Vice-président

Tourisme, enseignement supérieur, attractivité du territoire

Marie-Charlotte NOUHAUD

Maire d'Avon - 2^{ème} Vice-présidente

Environnement, développement durable

Christian BOURNERY

Maire de Noisy-sur-École - 3^{ème} Vice-président

Finances, budget, ressources humaines, mutualisation, rationalisation des syndicats

Sylvie BOUCHET-BELLECOURT

Maire de Héricy - 4^{ème} Vice-présidente

Cadre de vie, urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal, habitat, gens du voyage

Christophe BAGUET

Maire de Saint-Sauveur-sur-École - 5^{ème} Vice-président

Développement économique

Patrick GRUEL

Maire de Chailly-en-Bière - 6^{ème} Vice-président

Sport, culture

Michel BUREAU

Maire de Chartrettes - 7^{ème} Vice-président

Politique sociale, logement social et santé

Catherine TRIOLET

Maire de Recloses - 8^{ème} Vice-présidente

Transport et déplacement

Chantal LE BRET

Maire de Fleury-en-Bière - 9^{ème} Vice-présidente

Enfance, jeunesse, relais assistants maternels

Jusqu'en novembre 2018

Jérôme MABILLE

Maire de Bois-le-Roi - 10^{ème} vice-président

Depuis novembre 2018

David DINTILHAC

Maire de Bois-le-Roi - 10^{ème} vice-président

Aménagement numérique

Les élus

1 Président

10 Vice-présidents(es)

18 conseillers
communautaires
délégués

32 conseillers
communautaires

Le conseil en chiffres

7 conseils
communautaires

31 arrêtés

88 décisions

281 délibérations



Le travail des commissions en 2018, nombre de réunions

Finances,
ressources humaines,
mutualisation **4**

Environnement,
développement durable **3**

Développement
économique et tourisme **3**

Sport, enfance, jeunesse **3**

Urbanisme, habitat,
logement et
déplacements **4**

Commissions générales **4**

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DÉLÉGUÉS

Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
Avon
Habitat et politique de la ville
Patrick CHADAILLAT
Vulaines-sur-Seine
Culture
Gérard CHANCLUD
La Chapelle-la-Reine
Projet de territoire et schéma de cohérence territorial
Jean-Claude DELAUNE
Ury
Information communication
Philippe DOUCE
Barbizon
Zones d'activités
Véronique FÉMÉNIA
Saint-Martin-en-Bière
Mutualisations, groupement d'achats
Colette GABET
Arbonne-la-Forêt
Urbanisme
Maryse GALMARD-PETERS
Cély
Eau et assainissement
Jean-Pierre JOUBERT
Bourron-Marlotte
Création d'entreprises

Fabrice LARCHÉ
Perthes
Urbanisme
Geneviève MACHERY
Fontainebleau
Logement social,accessibilité
Patrice MALCHÈRE
Achères-la-Forêt
Transport à la demande
Aimé PLOUVIER
Tousson
Déplacements
Patrick POCHON
Boissy-aux-Cailles
Aménagement rural
François ROY
Avon
Relations associations sportives
Béatrice RUCHETON
Avon
Gens du voyage, Contrat Intercommunal de Développement
Francine BOLLET
Fontainebleau
Site Patrimonial Remarquable
Christiane WALTER
Saint-Germain-sur-École
Relais Assistants Maternels

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Avon : Geneviève ARNAUD, Dimitri BANDINI, Muriel CORMORANT, Yann DE CARLAN, Claude DÉZERT, Olivier PLANCKE, Louise TISSERAND

Bois-le-Roi : (jusqu'en novembre 2018) David DINTILHAC, Sylvie HANNION, Alain HENRI, Hubert TURQUET (après novembre 2018) Magali BELMIN, Brice DUTHION, Hubert TURQUET, Nathalie VINOT

Bourron-Marlotte : Chantal PAYAN

Chailly-en-Bière : Philippe DROUET

Chartrettes : Valérie VILLIEZ

Héricy : Jean-Marie PETIT

Fontainebleau : Philippe DORIN, Thibault FLINÉ, Monique FOURNIER, Hélène MAGGIORI, Thierry PORTELETTE, Daniel RAYMOND, Roselyne SARKISSIAN, Chrystel SOMBRET, Cédric THOMA

La Chapelle-la-Reine : Jean Claude HARRY

Le Vaudoué : Pierre BACQUÉ

Noisy-sur-École : Jean-Louis BOUCHUT

Perthes : Alain CHAMBRON

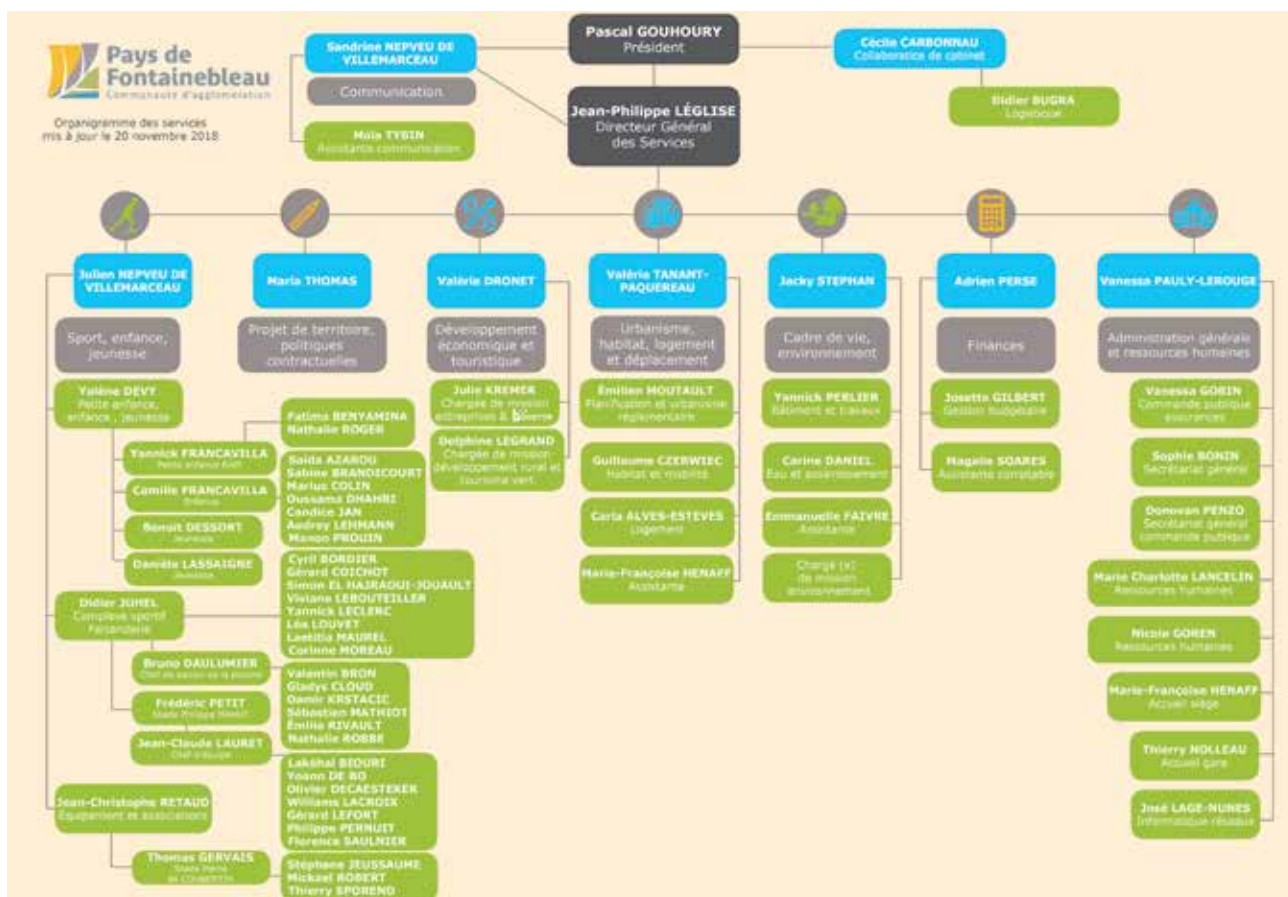
Samois-sur-Seine : Didier MAUS, Françoise BICHON-LHERMITTE

Samoreau : David POTTIER

Vulaines-sur-Seine : Laurent SIGLER

Les ressources humaines

- L'organisation de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau se structure en pôle et services.

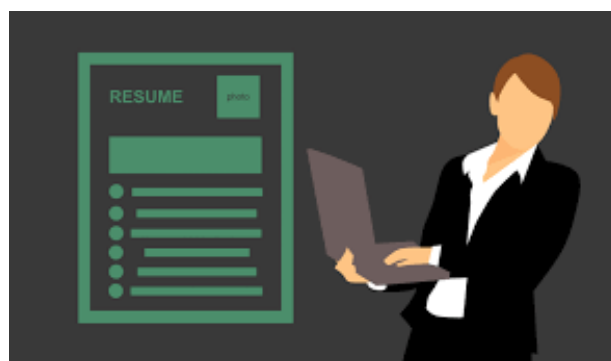


• Les missions du service ressources humaines

Le service ressources humaines assure ses missions dans les quatre domaines suivants :

- La gestion administrative et statutaire du personnel (gestion des carrières, de la paie...),
- La gestion des relations avec les partenaires sociaux (organisation des comités techniques, saisine des commissions administratives paritaires...),
- La gestion et l'optimisation des ressources humaines (recrutement...),
- L'organisation du travail et de la vie au travail.

En 2018, le service ressources humaines a eu à gérer ses missions quotidiennes, tout en continuant à développer, dans la continuité de l'année 2017, une politique de gestion des ressources humaines propre à l'agglomération.



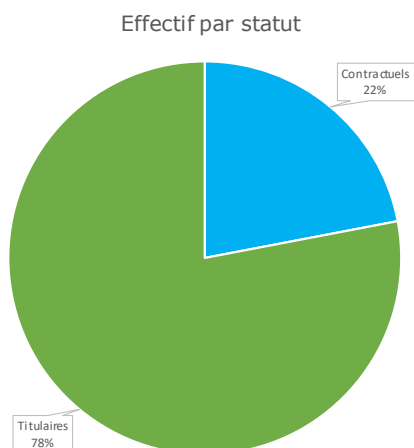
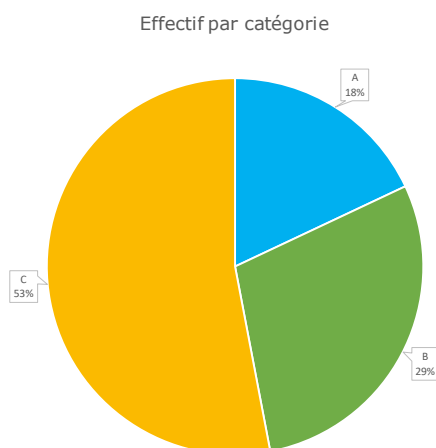
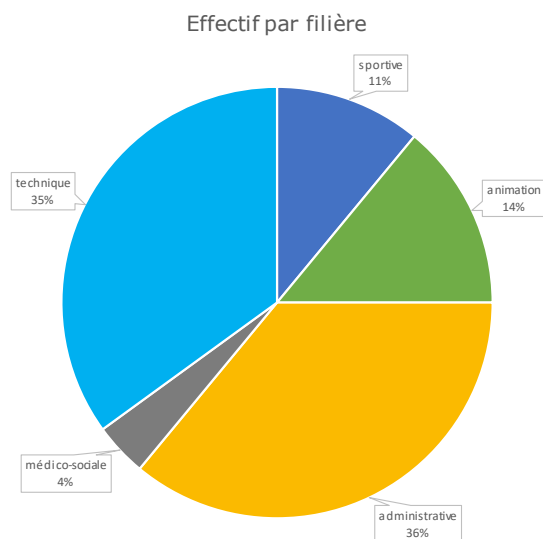
• Les actions réalisées en 2018

Actions structurantes

- Transfert de 2 agents des communes de Bois-le-Roi et de Fontainebleau, suite au transfert de la compétence gestion et création des relais d'assistants maternels (RAM) ;
- Adoption des conventions de mise à disposition de service ascendante avec 4 communes membres, suite au transfert des compétences eau et assainissement ;
- Réalisation d'une étude sur l'organisation des services communautaires.

Actions réglementaires

- Adoption du règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service ;
- Adoption du règlement intérieur de formation et des modalités de prise en charge des frais de mission et de formation ; Réalisation du bilan social de l'année 2017 ;
- Organisation de l'élection des représentants du personnel au comité technique ;
- Instauration du complément indemnitaire annuel ;
- Mise à jour du parcours de formation des agents de l'agglomération.



Au 31 décembre 2018,
l'effectif se compose de
**78 agents en activité et
de 6 agents dans une autre
position administrative.**

La commande publique

Le service commande publique a pour mission la **sécurisation et l'optimisation économique des marchés publics** et des contrats de concession pour les délégations de service public (DSP) au-delà du seuil de 25 000 € HT. Il gère, dans le respect de la réglementation des marchés publics, l'ensemble des procédures de la commande publique, qu'il s'agisse des marchés à procédures adaptées ou des procédures formalisées, après mise en concurrence. À ce titre, le service accompagne l'ensemble des services pour la définition de la procédure la mieux adaptée au besoin et s'attache à assurer l'efficacité des achats effectués.

De plus, le service est chargé de l'animation et du secrétariat du **Groupe d'Achat du Sud Seine-et-Marne (GAS 77)** qui compte à ce jour 28 adhérents.



• Les faits marquants de l'année 2018

Suite à la création de la communauté d'agglomération en 2017, un travail important de **recensement de l'ensemble des assurances et photocopieurs** des anciennes intercommunalités a été effectué ayant pour objectif de lancer un marché global. Ce qui a débouché au lancement de deux marchés ayant engendré des économies substantielles sur les deux postes.

Le marché relatif à la **mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation des abris voyageurs** sur les communes de Fontainebleau et Avon a été renouvelé. La société VYP a été désignée attributaire pour une durée de 12 ans.



60 Abris voyageurs équipés

- De bancs plus accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite,
- De bandes anti collision sur les vitres arrières,
- d'une affichette braille avec nom de l'arrêt
- De ports USB pour re-charge d'appareils mobiles
- De protections anti-pluie plus performantes

Au 1er janvier 2018, les compétences **eau et assainissement** ont été transférées à l'agglomération. Un marché de prestations intellectuelles avait été lancé en amont afin d'accompagner la collectivité lors de ce transfert et dans la sortie, la préparation et la passation du mode de gestion du service public d'eau potable.

Les procédures suivantes ont été lancées :

- **Concession du service public de production et de distribution d'eau potable par voie d'affermage** des communes de Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, Fleury en Bière, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole, Perthes-en-Gâtinais, Saint Martin-en-Bière, Tousson et Ury,
- **Concession du service public d'assainissement collectif et non collectif par voie d'affermage** des communes de Saint Martin-en-Bière, Tousson, Ury, le Vaudoué et Noisy-sur-école.

● Les principales procédures notifiées en 2018

● **Marché d'assurances**

- Lot n° 1 : dommages aux biens
- Lot n° 2 : Responsabilité civile
- Lot n° 3 : Flotte automobile
- Lot n° 4 : Protection juridique
- Lot n° 5 : Protection juridique
- Lot n° 6 : RC pollution

● **Travaux de réfection** d'une plaine de jeux au stade Philippe Mahut de Fontainebleau

● **Organisation d'un séjour** pour les jeunes de 11 à 17 ans en juillet 2018

● **Maîtrise d'œuvre** en vue des travaux de voirie et réseaux divers dans le quartier du Bréau

● **Élaboration du RLPI** du Pays de Fontainebleau

● **Assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'élaboration du projet de territoire du Pays de Fontainebleau.

● **Maîtrise d'œuvre** pour les travaux de réaménagement de la gare routière du collège de Perthes

● **Diagnostic et préconisations** sur l'organisation des services communautaires

● **Fourniture de repas** en liaison froide pour l'accueil de loisirs du Pays de Fontainebleau (relance après sans suite)

● **Mise à disposition, installation, entretien, maintenance et exploitation** de mobiliers urbains de Fontainebleau et Avon

● **Location et maintenance** de photocopieurs

● **Entretien** des ascenseurs, plateforme élévatrice et monte-charge

● **Concession du service public** de production et de distribution d'eau potable par voie d'affermage des communes de Achères-la-Forêt, Arbonne-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, Fleury en Bière, Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole, Perthes-en-Gâtinais, Saint Martin-en-Bière, Tousson et Ury



plaine de jeux Mahut octobre 2018

● **Le Groupement de commandes GAS 77**

Rappel des **missions du GAS 77** dont l'agglomération est coordonnatrice et qui compte à ce jour 28 adhérents :

- organiser et animer les assemblées générales et réunions,
- recenser et identifier les besoins qui peuvent être mutualisés entre les adhérents,
- mettre en place les groupements de commandes,
- rédiger les comptes rendus et procès-verbaux.

Marchés passés en 2018 dans le cadre du GAS 77 :

- Location et maintenance de photocopieurs (CAPF, Samois-sur-Seine et Boissy-aux-Cailles),
- Entretien des ascenseurs, plateforme élévatrice et monte-charge (CAPF et Bourron-Marlotte),
- Fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires et aux centres de loisirs (Avon, Samois-sur-Seine, Achères-la-Forêt et Bourron-Marlotte),
- Fourniture de repas en liaison froide pour les personnes âgées (Bourron-Marlotte),
- Fourniture de repas en liaison froide aux restaurants scolaires et aux centres de loisirs et pour les personnes âgées (Chartrettes),
- Travaux de réfection partielle des bordures et trottoirs (Avon et Samois-sur-Seine),
- Fournitures administratives, consommables informatiques et papier blanc ou couleur (Avon et CCAS Avon).

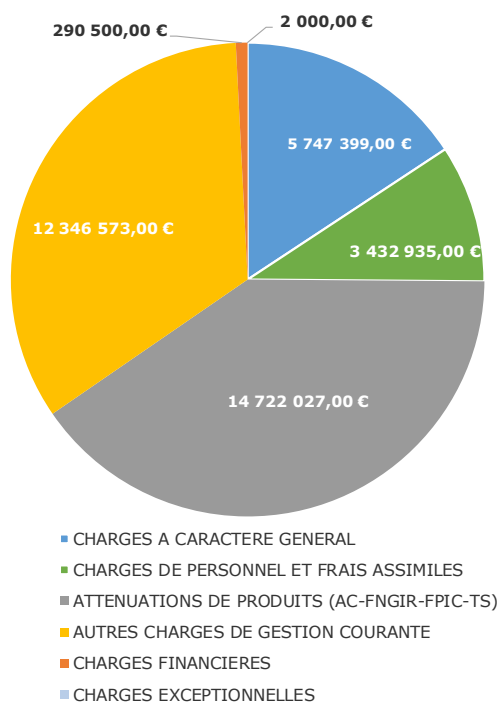
Les finances

Pour l'année 2018, les budgets sont au nombre de 7 :
1 budget principal et 6 budgets annexes :

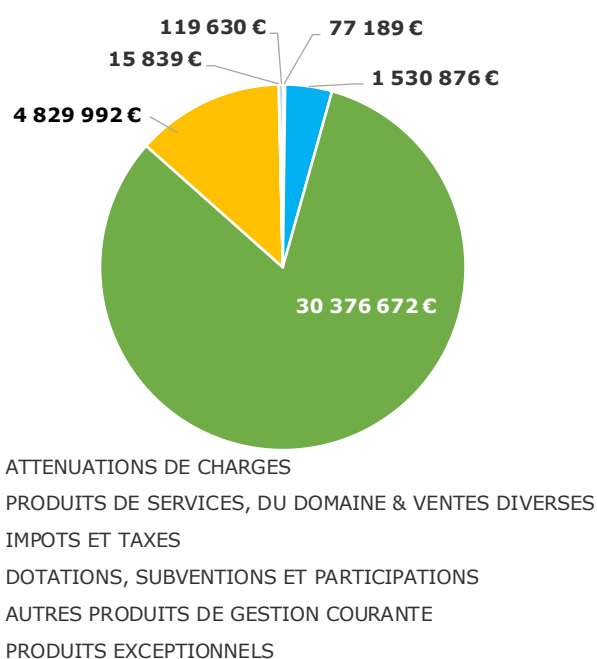
● Le budget principal

En fonctionnement, le taux de consommation des dépenses est de 96 % (35 287 697 €) et le taux de réalisation de recettes est de 101% (36 950 197 €). En investissement, le montant des dépenses est de 4 712 085 €, en recettes, la communauté d'agglomération n'a eu recours à aucun emprunt, excepté l'emprunt à taux 0 de la CAF pour la réhabilitation du centre de loisirs intercommunal basé à Cély.

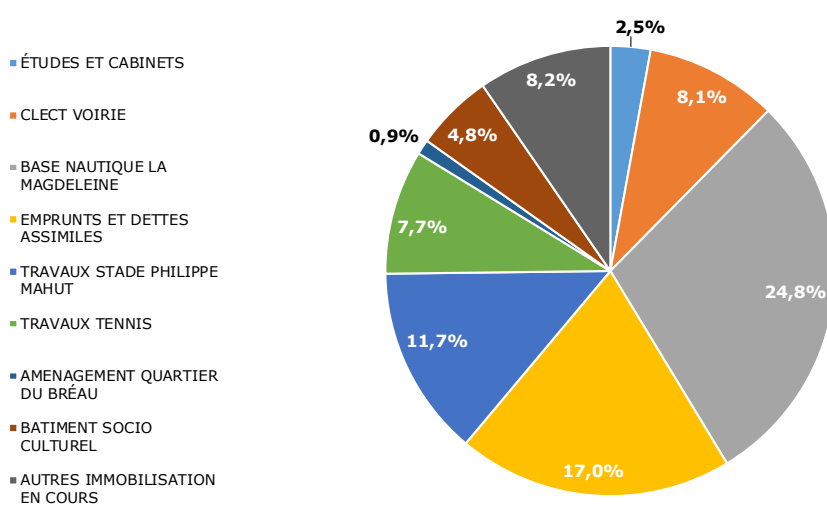
Dépenses réelles de fonctionnement



Recettes réelles de fonctionnement



Dépenses réelles d'investissement



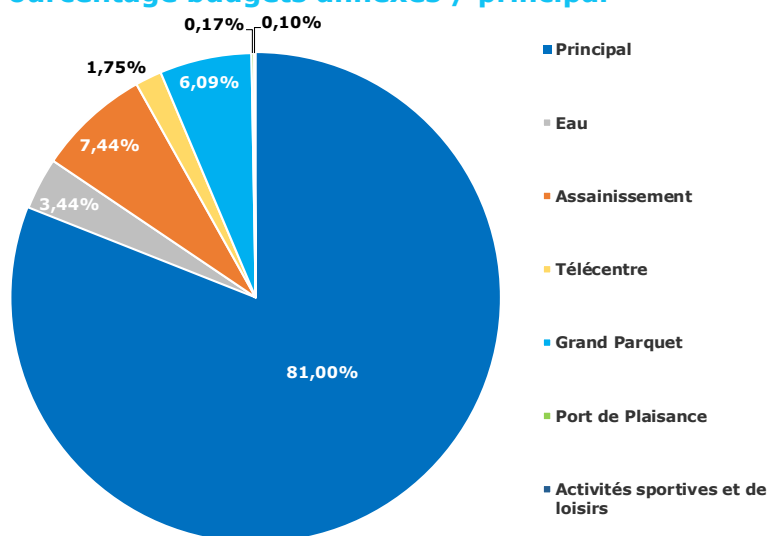
La section de fonctionnement, comprend les dépenses (charges à caractère général, de personnel et autres) et des recettes (dotations de l'État, impôts et taxes, par exemple)

La section d'investissement, comprend elle aussi des dépenses (équipements de la collectivité, capital de la dette, etc...) et des recettes (emprunts, subventions de l'État, par exemple)

L'année 2018 se traduit par un volume de dépenses de **40M€**
Le résultat de clôture de l'exercice est excédentaire
4.6 M€, et de 2.6 M€ en intégrant les restes à réaliser.

Les budgets annexes

Pourcentage budgets annexes / principal



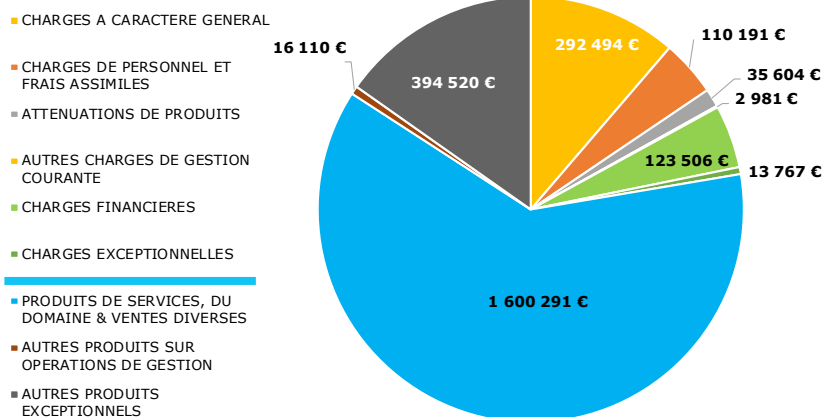
Le Pays de Fontainebleau dispose de 6 budgets annexes en 2018 pour gérer ses activités économiques

Port de plaisance et le télécentre pour les immeubles de rapport Valvins et Tavernier

Assainissement et Eau potable pour les service public industriel et commercial des eaux usées et de l'eau potable

Activités sport et loisirs et Grand Parquet car les activités sont assujetties à la TVA »

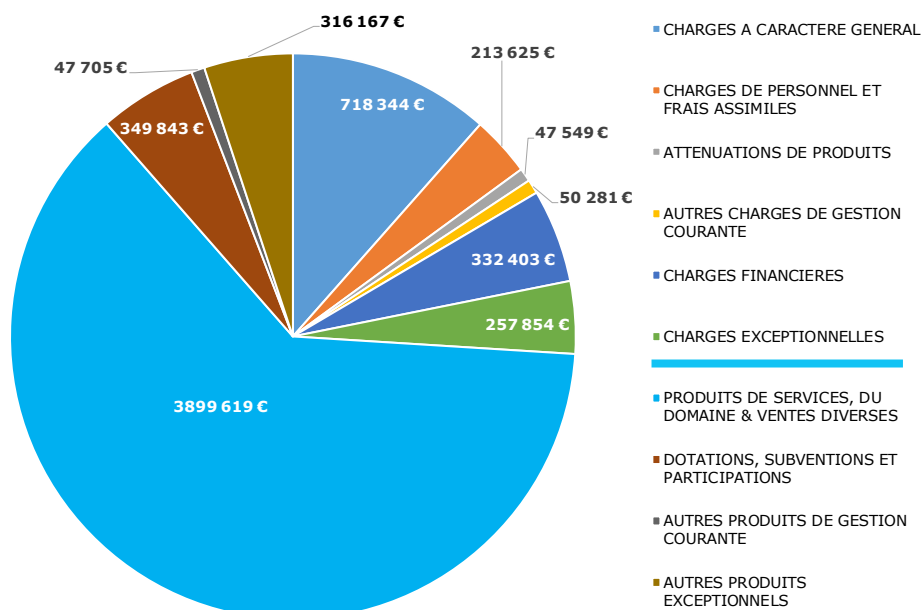
Le service eau potable



Eau potable 2018 dépenses /recettes

Le compte administratif du service de l'eau présente un excédent global de clôture de : **1 203 710,32€** et en intégrant les restes à réaliser un résultat définitif de **705 566,74 €**

Le service de l'assainissement

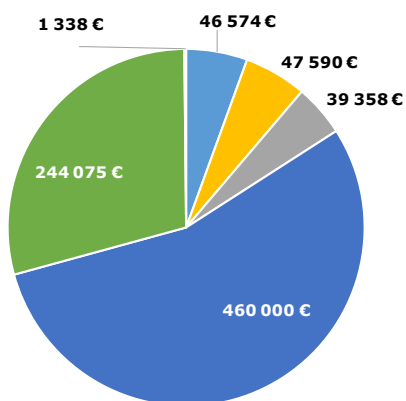


Assainissement 2018 dépenses /recettes

Le compte administratif du service de l'assainissement présente un excédent global de clôture de **3 974 853,30 €** et de **3 045 604,34 €** en intégrant les restes à réaliser, ce qui permet avec le plan pluriannuel d'investissement une provision de **850 000€ HT /an.**

● Le télécentre

Le compte administratif du télécentre présente un excédent global de clôture de **132 336,41€**. Ce budget concerne le bâtiment Tavernier à Fontainebleau dans lequel est présente une activité de bureaux et de coworking. Les entreprises de la pépinière d'entreprises y sont notamment installées. Site géré en délégation de service public par Stop & Work Fontainebleau.



Télécentre 2018 dépenses /recettes

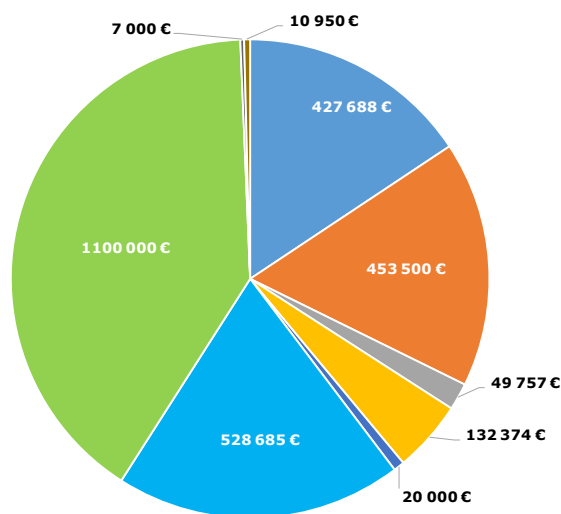
- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES
- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS
- AUTRES PRODUITS SUR OPE DE GESTION
- AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS

● Le Grand Parquet

Le compte administratif du Grand Parquet présente un déficit global de clôture de **48 287,11€** et de **59 514,11 €** en intégrant les restes à réaliser.

Le Grand Parquet 2018 dépenses /recettes

- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES
- SUBVENTION DEPUIS LE BUDGET PRINCIPAL DE L'AGGLOMÉRATION
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS EXCEPTIONNELS



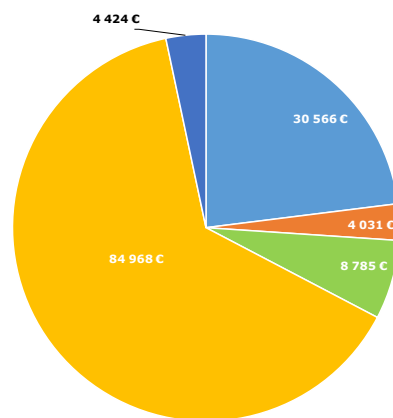
● Le Port de plaisance

Le compte administratif du budget Port de plaisance présente un excédent global de clôture de **62 077,58 €** et de **54 608,78 €**, en intégrant les restes à réaliser.

Ce budget concerne le port de plaisance situé à Avon, de la gestion du site et des anneaux par l'association des marins de Fontainebleau.

Port de plaisance 2018 dépenses /recettes

- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- PRODUITS EXCEPTIONNELS



● Activités sportives et de loisirs

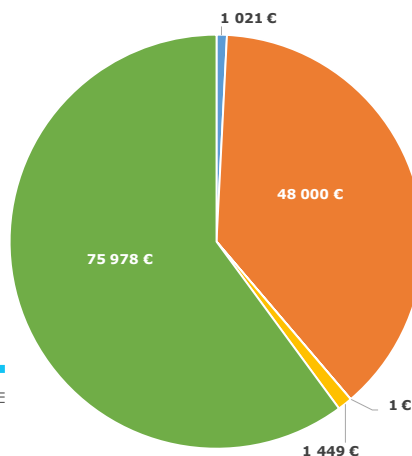
Le compte administratif du budget Activités sportives et loisirs présente un excédent global de clôture de

120 434,77 €.

Ce budget concerne les activités concurrentielles de la piscine intercommunale (hammam, sauna, aquagym)

Piscine 2018 dépenses /recettes

- CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES



Les compétences obligatoires

- **Le développement économique PAGE 20**
- **Le développement touristique PAGE 26**
 - *Le Grand Parquet*
- **Urbanisme PAGE 28**
 - *Les Sites Patrimoniaux Remarquables*
 - *Le Règlement Local de Publicité Intercommunal*
 - *Les transports*
 - *Parc relais - Accueil des gens du voyage*
 - *Le service logement*
 - *La SEM*
- **Collecte et traitement des OM PAGE 41**
- **Le Projet de territoire PAGE 45**
- **Contractualisation PAGE 47**
- **Politique de la ville PAGE 49**



SALON DE L'EMPLOI et des MÉTIERS

TRAVAILLEZ PRÈS DE CHEZ VOUS

JEUDI DE 9H À 18H
12 AVRIL À 18H
ENTRÉE GRATUITE


- OFFRES D'EMPLOI
- MINI-CONFÉRENCES MÉTIERS
- INFORMATION EMPLOI ET INSERTION
- INFORMATION FORMATIONS
- OFFRES D'ALTERNANCE ET JOBS D'ÉTÉ

APPORTEZ VOTRE CV
Venez rencontrer votre futur employeur !

LA MAISON DANS LA VALLÉE
27-29 RUE DU VIEUX RU,
77210 AVON

VEZ PARTICIPER
à l'élaboration du

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL



S'informez et participez
Retrouvez les documents relatifs au RLP sur le site Internet de la collectivité : www.pays-fontainebleau.fr
Inscrivez vos remarques dans le registre de concertation situé au siège de l'agglomération et des 26 mairies des communes membres.
Pays de Fontainebleau, 44 rue du Château, 77100 Fontainebleau
accueil@paysfontainebleau.fr • tél. 01 64 70 10 80



Samedi 8 décembre
de 9h00 à 12h00
ou
de 14h00 à 17h00

Découverte du territoire en car pour
Imaginer le Pays de Fontainebleau

Participez à la réflexion pour le projet de territoire en sillonnant les routes du Pays de Fontainebleau, échangez en direct avec l'équipe organisatrice.

Depuis le Grand Parquet
Route d'Ormesson, Fontainebleau
Parking gratuit

Inscription gratuite et obligatoire
sur : www.pays-fontainebleau.fr/balade
ou au : **01 64 70 10 80**



Le Développement économique

Le Pays de Fontainebleau : Un écrin, une marque, des talents

La Communauté d'agglomération facilite l'implantation et le développement des entreprises sur son territoire.

www.pays-fontainebleau.fr/entreprendre

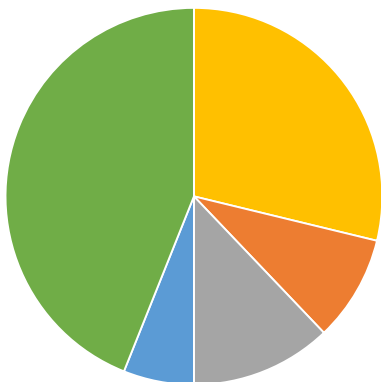
• Faciliter la vie économique locale en informant et orientant les entreprises

Le pôle économique propose aux entreprises un service d'accueil, d'information et d'orientation sur tous les sujets de la création et du développement.

Pour répondre au plus près aux besoins des entreprises, le pôle mobilise un large réseau de partenaires : chambres consulaires, plateformes de prêts d'honneur, Région Île-de-France, Direccte, commercialisateurs de locaux professionnels et autres interlocuteurs des entreprises.

65 demandes traitées par le pôle

- CRÉATION
- FINANCEMENT
- INFOS ÉCOS
- MISE EN RÉSEAUX
- IMMOBILIER



La recherche de locaux ou de terrains est le sujet majoritairement abordé

50% des demandes concernent la recherche de locaux d'activités, plutôt à la location. 29% des demandes concernent la recherche de foncier et 20% des demandes concernent la recherche de bureaux à la location.

30 % des demandes concernent la création d'entreprises.

Dans ce cas, le pôle accompagne les (futurs) entrepreneurs dans le cadre de l'offre du Booster : ateliers hebdomadaires gratuits et dispositif sélectif d'hébergement et d'accompagnement.

10% des demandes concernent la recherche de financements (subventions, prêts d'honneurs...).

6% des demandes concernent l'environnement d'affaires local (mises en réseau avec les associations de chefs d'entreprises, participation aux événements économiques et information sur le tissu d'entreprises).

• Soutenir des dispositifs d'aide au développement

L'adhésion à la plateforme Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne

La plateforme accorde des prêts d'honneur à taux 0% à des créateurs et repreneurs d'entreprise. Ces prêts sont accordés à la personne, sans intérêts et sans garantie. Ils permettent de consolider l'apport personnel, de crédibiliser le projet et de faciliter l'accès à l'emprunt bancaire. Leurs montants peuvent aller de 3 000 € à 30 000 € (et jusqu'à 70 000 € dans certains cas). Ils sont remboursables entre 2 et 5 ans, avec possibilité d'un différé de 3 ou 6 mois.

L'agglomération a accueilli tous les deux mois la commission d'attribution.

en 15 ans
127 créateurs et repreneurs financés
268.5 emplois actifs créés
1 400 000 € de prêts d'honneur accordés
150 938 € de dotation au fonds de prêts par l'agglomération



En 2018, cotisation versée de 14 019.60 €
et réabondement au fonds de prêts de 17 861 €
7 créateurs financés
3 repreneurs lauréats
136 500 € de prêts accordés

Les deux programmes de financement européen Leader

Le Pays de Fontainebleau est couvert par deux programmes européens Leader. Ces programmes ont pour objet d'animer une enveloppe financière européenne provenant du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) en vue de cofinancer des projets de développement rural.

Il s'agit en particulier de soutenir des filières innovantes basées sur les agro-ressources de proximité, de redynamiser la vie rurale et de valoriser les ressources naturelles d'intérêt majeur.



Leader PNR Gatinais français (concerne les projets sur les communes du Pays de Fontainebleau au sein du périmètre du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français) :

Une enveloppe européenne de 1.2 millions d'euros sur 7 ans

Leader Sud 77 (concerne les projets sur les autres communes du Pays de Fontainebleau) :

Une enveloppe européenne de 1.161 millions d'euros sur 7 ans.

L'agglomération contribue à son animation gestion par le biais d'une convention établie avec Seine-et-Marne Attractivité.

● Accompagner le parcours immobilier des entreprises

La bourse immobilière

Une bourse immobilière de locaux professionnels est animée depuis 2013. Grâce à une application web proposée par Seine-et-Marne Attractivité, une base de données de locaux vacants sur les 26 communes est accessible en ligne sur le site internet de la communauté. Le but recherché est d'aider à l'implantation des entreprises nouvelles sur le Pays de Fontainebleau mais aussi d'accompagner le parcours immobilier des entreprises du territoire.

La publication des offres immobilières est gratuite.

40 offres publiées en 2018 par des commercialisateurs et propriétaires

Le Succès du Centre STOP & WORK

Le centre a fêté son 4^{ème} anniversaire en octobre 2018. Ouvert en octobre 2014, il a été créé à destination des indépendants, créateurs d'entreprise, très petites entreprises, salariés nomades et télétravailleurs. Du co-working au bureau fermé, c'est 1200m² d'espaces de travail accessibles « à la carte », à l'heure, quelques jours par mois ou à plus long terme. Le centre doit aussi sa réussite grâce aux nombreux services proposés à ses utilisateurs (accueil avec standard téléphonique, salles de réunion, cuisine partagée...) et à ses animations régulières qui facilitent la mise en réseau. Les entreprises de la pépinière du Pays de Fontainebleau y sont résidentes. Le site est propriété de la communauté d'agglomération qui l'a acquis en décembre 2011 et l'a rénové. Le site est géré en délégation de service public par la société Stop & Work Fontainebleau. La redevance 2018 versée au Pays de Fontainebleau est de 315 040 €.



immobilier.seine-et-marne-invest.com

Taux d'occupation 85 %
30 bureaux fermés
22 bureaux en espace ouvert
200m² de coworking
3 salles de réunion



Télécénre

Les 8 Zones d'Activités Économiques - 66 ha

Les 8 zones sont situées sur les communes d'Avon, Bois-le-Roi, Chartrettes, La Chapelle-la-Reine, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau et Vulaines-sur-Seine.

Près de 150 entreprises y sont implantées.

● **Animer la vie économique du territoire**

Les Rencontres économiques du Pays de Fontainebleau

Elles se sont tenues le jeudi 25 janvier 2018 dans le cadre prestigieux de l'INSEAD.

170 entreprises ont participé à cet évènement annuel proposé par la communauté d'agglomération avec pour principal objectif d'offrir un moment d'**échanges privilégiés entre les acteurs économiques du territoire et les élus.**

En première partie de soirée, les élus ont présenté la communauté d'agglomération dans son fonctionnement et ses missions ainsi que ses principaux projets et services intéressant le tissu économique local. Ces présentations ont donné lieu à des échanges très ouverts avec les participants : transports, développement des locaux d'activités, JO 2024, développement rural, projet de cuisine centrale, circuits courts...



Rencontres économiques 2018 à l'INSEAD

1ère édition du concours Talents d'entrepreneurs du Pays de Fontainebleau

Les Rencontres économiques ont également été l'occasion de la remise des prix du 1er Concours « Talents d'entrepreneurs du Pays de Fontainebleau ». Son objectif était de mettre en valeur des entrepreneurs du territoire qui se distinguent dans une démarche différenciante et

inspirante. Le Pays de Fontainebleau a réuni à ses côtés les partenaires suivants pour contribuer à la communication du concours et à la sélection des lauréats : Seine-et-Marne Développement, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne et la Chambre de Commerce et Industrie de Seine-et-Marne.

Les 14 candidats, de secteurs d'activité très divers, ont été félicités pour la qualité de leur candidature et leur engagement entrepreneurial, reflet du dynamisme économique local.

Chaque lauréat a présenté son parcours, son activité et ses perspectives de développement. Un moment sympathique où chacun a pu apprécier leur engagement entrepreneurial. Chacun a bénéficié d'une photo portrait professionnelle, d'un affichage abris voyageurs individuel de deux semaines sur Fontainebleau et Avon, ainsi que des relais de communication locaux.



PRIX INNOVATION : Bruno GILLARD, GILLARD SAS



PRIX MANAGEMENT : Yann RAOULT, OXAND



PRIX ENVIRONNEMENT : Bruno GARCÉS, les Moënes



PRIX COUP DE COEUR : Nicolas JENNEAU



● Soutenir l'emploi local

Salon de l'emploi et des métiers : des employeurs et des candidats

Le Pays de Fontainebleau a organisé **son premier salon dédié à l'emploi local** le jeudi 12 avril 2018 à la Maison dans la Vallée à Avon.

Le salon s'est articulé autour de stands tenus par des employeurs et des acteurs de l'emploi et de l'information sur les métiers.

La journée a été ponctuée de **5 conférences de présentation de métiers** sur les thèmes suivants

- Les services à la personne au domicile, animée par Plateforme SAP 77
- Le bâtiment recrute, animée par la Fédération Française du Bâtiment Ile-de-France Est
- Les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne
- Les métiers de l'agriculture animée par le CFPPA de Briec-Comte-Robert
- Les métiers du numérique, animée par le Campus numérique de Montereau

Enfin, toute la journée, le CFA UTEC d'Avon a réalisé des **démonstrations culinaires** et l'IMA de Saint Germain Laval a réalisé **des démonstrations florales**.

54 employeurs
+200 offres
15 organismes emplois et métiers
+1000 visiteurs
+95% des exposants et des visiteurs ont recommandé une nouvelle édition



Salon de l'emploi avril 2018



Démonstrations culinaires du CFA-UTEC

Adhésion à la Mission locale de la Seine et du Loing

La communauté d'agglomération adhère à la Mission locale de la Seine et du Loing dont les actions favorisent l'insertion professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans, déscolarisés ou en rupture avérée de scolarité. L'association accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes sur des questions liées à l'emploi, la formation, la santé, la mobilité, la citoyenneté et au logement.

En 2018, l'association a développé en particulier ses actions dans les domaines suivants : ateliers individuels ; actions en direction de l'apprentissage, création d'une offre de services à distance ; engagement d'une démarche qualité.

Les permanences locales :

- Maison de la Jeunesse « La Nébul' » à Fontainebleau
- Maison des Jeunes à Avon
- Maison des Services à Avon

Cotisation versée en 2018 : 54 409€



En 2018
412 jeunes habitants les communes relevant du périmètre de la Mission locale de la Seine et du Loing se sont inscrits en suivi,
179 ont été reçus pour la première fois.
52 % sont âgés de 18 à 21 ans.

Adhésion à l'École de la 2ème Chance

La communauté soutient l'École de la 2ème Chance 77 (E2C 77) et participe ainsi au financement des parcours des jeunes de son territoire auprès de cette association qui a accueilli 392 stagiaires Seine-et-Marnais en 2018. Son objectif est de faciliter l'intégration de ces jeunes sur le marché du travail.

Les jeunes adultes du Pays de Fontainebleau sont suivis sur les sites de Melun et Montereau.

Les jeunes de 16 à 25 ans accueillis par l'E2C77 ont en commun d'avoir quitté le système scolaire sans diplôme et de se trouver dans une situation hautement précaire. À l'issue de leur cursus, qui alterne périodes de formation (trois semaines) et périodes d'immersion en entreprises (quatre semaines), 70 % des stagiaires de l'E2C77 accèdent à l'autonomie sociale et professionnelle.

Cotisation versée en 2018 : 10 000€



En 2018
12 jeunes du territoire accompagnés :
5 ont accédé à un emploi ou une formation
6 ont débuté en 2018 et sont toujours en parcours
et 1 jeune a quitté le dispositif

● Booster la création



Le Booster, pépinière d'entreprises

Pour soutenir la création d'entreprises sur le territoire, le Pays de Fontainebleau porte un dispositif dédié : Le Booster

- Pour tous et sur simple inscription : des ateliers thématiques le mardi matin.
- Sur sélection : la pépinière permet de jeunes entreprises de bénéficier de bureaux à des conditions privilégiées et d'un accompagnement sur quatre ans.

Les temps forts du Booster en 2018

Février : La pépinière d'entreprises est au Salon des Entrepreneurs à Paris sur le stand mutualisé de Seine-et-Marne Attractivité

Avril : Comité de sélection*

Juin : Rendez-vous du réseau du Booster avec les entreprises lauréates, les membres du comité de sélection et les intervenants aux ateliers

Juin : Le Booster est au salon Time to Win au Grand Parquet

Août : Appel à candidature

Novembre : 1ères portes ouvertes du Booster

Novembre : Comité de sélection*

* Le comité de sélection et de suivi est composé de : communauté d'agglomération, CCI Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Attractivité, Insead, Mines ParisTech, IUT Sénart Fontainebleau, Initiative Melun Val de Seine & Sud 77, Club Invest IDF, Pole Sud Paris, Fideliance, Caval&go



Les ateliers thématiques

Ce sont des ateliers collectifs et gratuits de sensibilisation aux sujets de la création et du développement de l'entreprise. Ils favorisent les interactions entre les participants. Le public cible : entrepreneur individuel ; micro entrepreneur ou porteur de projet.

Les ateliers se déplacent sur le territoire. Pour la première fois, les ateliers ont été accueillis à Avon, Barbizon, Bourron-Marlotte, Cély, Chartrettes et Ury et continuent à Fontainebleau au Stop & Work.

- 49% des participants sont des porteurs de projet et 51% ont créé leur entreprise
- 72% viennent du Pays de Fontainebleau et 28% résident hors du territoire.
- Le taux de satisfaction sur le format et le contenu des ateliers est de 90%
- 50% des participants reviennent au moins 1 fois aux ateliers.



atelier booster à l'Agora

en 2018
28 ateliers
247 participants
(124 visiteurs uniques)
Soit 9 participants
par atelier en moyenne

Les principaux prescripteurs du Booster :

- Site @ du Booster www.lebooster-fontainebleau.fr
- Bouche à oreille
- Réseau des prescripteurs (dont Pôle emploi et CCI Seine-et-Marne)



La pépinière



Les lauréats bénéficient d'une aide financière immobilière, d'un accompagnement individuel et d'un accès facilité au réseau d'expertises du Booster.

Les critères d'éligibilité sont : siège social domicilié sur le Pays de Fontainebleau; entreprise de moins de 2 ans.

Les critères de sélection sont : nature de l'activité ; aspect « différenciant » de l'activité ; qualité du business plan ; perspective en matière de création d'emploi ; profil du créateur.

Les entreprises accompagnées au 31/12/2018

Bureaux fermés

HOME CAMPER, Etienne DE GALBERT – Plateforme Touristique
ARCHITRACKS, Nicolas JAN-AILLERET – Architecture et Marque dédiée au monde du cheval

Bureaux en espace partagé

GLOBE CLIMBER, Jérôme CHAPUT – Tourisme et Evènements dédiés à l'escalade
CIVILINC, Benjamin HUMMLER - Plateforme de mutualisation de biens et services
LINKATIONS, Sabine PETIT – Traductions et Relocation
SYMBIOTIS, Maurice DRAPIER, Imagerie aérienne

Co-working du Salon d'affaires

CLÉ DE VOÛTE DÉVELOPPEMENT DURABLE, Olivier SOLERY - Cabinet d'études et formations sur les actions et outils en développement durable
RMFORYOU, Freddy BODIN - Services de Revenue Management pour les hôteliers
RIDE RUN AND BE ZEN, Alizée LENAFF - Séjours sport & bien-être
LES ÉDITIONS DU SABOT ROUGE, Blaise CASEVITZ et Nicolas QUENU - Éditions d'ouvrages sur le patrimoine et l'histoire
LES ELFES DE TIALY, Annick FONTAINE, Jeux pour enfants

5 bureaux fermés
6 bureaux en espace partagé
10 accès au co-working du Salon d'affaires



Bureau fermé



Bureaux en espace partagé



Co-working du Salon d'affaires

Profil des entrepreneurs "boostés"

âge moyen : 41 ans
niveau d'étude : Master 2 / Ingénieur

Le profil des entrepreneurs "boostés"

Les entrepreneurs ont un profil très qualifié. Leur niveau d'étude est élevé et leur expérience professionnelle en cohérence avec leur projet de création

- 85% des projets actuellement accompagnés par le Booster sont motivés par la volonté de se lancer dans l'entreprenariat
- 91% des créateurs actuellement accompagnés par la pépinière sont des primo entrepreneurs.

Partenariat :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne anime un atelier par mois et assure un suivi des entrepreneurs.

11 entreprises accompagnées au 31/12/2018 (vs 8 entreprises au 31/12/2017)

Mouvement d'entreprises : 5 entrées et 2 sorties

En 2018, le Pays de Fontainebleau a versé 13 255€ d'aides immobilières

Depuis 2008, 54 entreprises aidées et 60 emplois actifs

Le Développement touristique

Pour la mise en œuvre de sa stratégie touristique en matière d'accueil, de promotion et de commercialisation d'offres touristiques, l'agglomération est dotée d'un office de tourisme intercommunal : Fontainebleau Tourisme

● Les faits marquants de 2018

Lancement d'un plan de communication et de promotion ambitieux autour de la signature « *Le Pays de Fontainebleau révèle votre vraie nature* »

Production de 3 vidéos qualitatives mettant en avant les offres concrètes du territoire : destination ; forêt et activités de plein air ; villages de caractère.

Lancement d'une nouvelle version du site web **241 916 visites (+42.40% vs 2017)**

Mise à disposition sur le site web d'une application de disponibilités et de réservations hôtelières qui se connecte directement aux sites des hôteliers.

Animation accrue des réseaux sociaux, notamment par le lancement de jeux concours.



Fontainebleau
TOURISME

**coût Fontainebleau
Tourisme 706 000 €
2% du Budget principal**

Fréquentation des accueils touristiques

64 340 visiteurs sur l'ensemble des points d'accueil touristiques

74 % de français

Top 3 de la fréquentation étrangère accueil de Fontainebleau :

Royaume-Uni, Allemagne et États-Unis

Top 3 de la fréquentation étrangère accueil de Barbizon :

Chine, Corée, Japon

Renforcement des actions auprès des prescripteurs internationaux et du tourisme d'affaires

Organisation de plus de 200 journées ou séjours pour les groupes (loisirs ou entreprises)

Lancement de la démarche partenaires

Les professionnels locaux sont désormais invités à s'engager dans des partenariats avec Fontainebleau Tourisme qui prévoit de valoriser leur offre dans les dispositifs d'accueil, de communication, ou de promotion

Soutien à des événements majeurs

3 événements générateurs de notoriété et de séjours ont été soutenus :

8ème édition du Festival de l'Histoire de l'Art – 70 000€

39ème édition du Festival Django Reinhardt – 55 000€

7ème édition du Festival Séries Séries – 30 000€



● Financement de Fontainebleau Tourisme

Les ressources sont essentiellement constituées de la taxe de séjour : 426 500 € et de la subvention de l'agglomération : 706 000€

Le Grand Parquet

Le stade équestre du Grand Parquet c'est :

- Un lieu d'évènements sportifs équestres et non équestres mais aussi culturels, d'envergures nationale et internationale
- Un site évènementiel prestigieux dans un cadre naturel exceptionnel
- De la location d'espaces (séminaires, journées d'études...)

221 jours d'occupation du site dont 11 organisateurs

24 concours 15 évènements stages et formations équestres

31 jours de formation 30 sociétés y ont organisé leur séminaire contre 20 en 2017 6 jours d'évènements non équestres

● Actions commerciales et communication

- Renforcement de l'offre de location de l'espace restauration et de la terrasse : 64 000 € de CA HT en 2018 (61k€ HT en 2017)
- Nouvelle prestation proposée par un traiteur évènementiel "The Dish"
- Activités de location de boxes pour des chevaux en transit en hausse.
- Newsletter trimestrielle et newsletter « save the date » avant les évènements
- Page facebook + 17 000 followers
- Prospection auprès de clients non équestres



● Travaux et entretien du site

- Installation fibre optique depuis été 2018
- Mise aux normes suite recommandations SDISS 77
- Mise en application réglementation Vigipirat
- Mise en œuvre d'un nouvel accès pompier et services d'urgence



LE GRAND PARQUET
FONTAINEBLEAU

● Chiffre d'affaires 2018 : 534 685 €

Financement par produits de services, gestion courante et par subvention depuis le budget principal de l'agglomération de 1 100 000 €.

● Parmi les évènements de 2018



Depuis le 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau exerce la compétence aménagement de l'espace communautaire. En conséquence elle assure désormais pour le compte de ses communes membres la gestion et l'élaboration des documents d'urbanisme dont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les Plans Locaux d'Urbanisme et le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les Sites Patrimoniaux Remarquables (et ex-AVAP), les Règlements Locaux de Publicité et le futur Règlement Local de Publicité Intercommunal, ainsi que l'exercice du droit de préemption.

- **Accompagnement des communes dans l'évolution de leurs Plans Locaux d'Urbanisme communaux et gestion de leur procédure.**

En application de l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, la communauté d'agglomération "peut achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence".

La communauté d'agglomération a donc accompagné les communes dans la finalisation et la gestion de nouvelles procédures ainsi que la gestion de leurs contentieux.

Point d'avancement des PLU communaux en 2018

Approbation :

Elaboration du PLU de Boissy-aux-Cailles le 15 février 2018
Modification simplifiée du PLU de Samois-sur-Seine le 15 février 2018
Elaboration du PLU d'Arbonne-la-Forêt le 29 mars 2018
Elaboration du PLU de Fleury-en-Bière le 31 mai 2018
Modification simplifiée du PLU d'Ury le 31 mai 2018
Modification simplifiée du PLU de Saint-Germain-sur-Ecole le 12 juillet 2018
Modification simplifiée du PLU de Chartrettes le 22 novembre 2018

Lancement :

Modification du PLUi de Fontainebleau-Avon uniquement sur Avon le 15 février 2018
Révision du PLU de Perthes le 15 février 2018
Modification simplifiée du PLU de Chailly-en-Bière
Modification du PLU de Chailly-en-Bière
Révision allégée du PLU d'Ury le 27 septembre 2018
Révision allégée du PLU de Vulaines-sur-Seine le 22 novembre 2018
Mise en compatibilité du PLU de Vulaines avec une déclaration de projet le 22 novembre 2018
Mise en compatibilité du PLUi de Fontainebleau-Avon sur Fontainebleau avec une déclaration de projet le 20 décembre 2019
Modification du PLUi de Fontainebleau-Avon sur Fontainebleau le 20 décembre 2018

Débat sur le PADD :

Elaboration du PLU de Barbizon le 31 mai 2018

Etudes lancées précédemment et encore en cours :

Révision du PLU d'Héricy
Elaboration du PLU de Saint-Sauveur-sur-Ecole

Autres études en cours :

Elaboration du SPR sur Fontainebleau-Avon prescrite le 12 juillet 2018
Elaboration du SPR de Barbizon

Le service a donc assuré la gestion de 21 procédures contre 10 procédures en 2017

Les actions de 2018 en matière de foncier

- **Droit de de préemption** : la renonciation à ce droit dans un but d'efficacité a été déconcentré au niveau communal pour les DIA inférieures à 2 millions d'euros: environs 1600 DIA par an < à 2 millions d'euros et moins de 5 > à 2 millions d'euros (notamment en 2018 parcelles concernant le centre hospitalier). En revanche, lorsqu'une commune souhaite préempter et qu'elle ne concerne pas une compétence de la CAPF, le président délègue la préemption de ce droit à la commune (ne concerne que quelques actes par an).
- **Droit de priorité sur les biens que vend l'Etat** (acte de renoncements : Parc des Subsistances à Fontainebleau, maison éclusière de Samois, parcelle SNCF à Avon)
- **Rencontre de promoteurs** sur certains projets à la demande de l'Etat ou de communes sur compatibilité avec les PLU en vigueur
- **Travail sur le transfert des propriétés des ex-intercommunalités à l'agglomération**, une centaine de parcelles concernées
- **Projet d'acquisition de parcelles** en vue de construire des aires d'accueil des gens du voyage à Samois et Vulaines-sur-Seine.
- **Cession de parcelles** propriétés de l'agglomération dite des « Glières au Bréau » situées à Fontainebleau à la SEM du Pays de Fontainebleau en vue de construire le siège social de la société PICARD surgelés : 12 000m² pour 840 000 euros
- **Stade communautaire Philippe Mahut** : concrétisation de l'échange de terrains avec l'Etat afin de pouvoir intégrer ce patrimoine de l'agglomération et être enfin éligible au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA s'élevant à 1,1 M€) suite à une importante réhabilitation du stade en 2014. Dossier complexe qui consistait pour devenir propriétaire de bois et forêts de l'Etat à un échange entre l'Etat et l'ONF avec l'aide de la SAFER, négociations qui ont duré plus de 2 années (échange d'une centaine d'hectares de forêts sur les communes du Vaudoué et de Boissy-aux-Cailles qui devait impérativement avoir lieu avant fin avril 2018 pour ne pas perdre la FCTVA sinon obligation de payer une redevance annuelle de 29 600 € par an sur 24 ans enjeu de 350 K€). Cession qui s'est élevée à plus d'1M€.
- **Conventions avec la SAFER** pour apporter une aide technique à l'identification des sites d'aire d'accueil des gens du voyage et de grand passage et à la veille foncière

Les grands projets accompagnés

- **Projet Unesco Forêt** et définitions des zones tampons (château et Forêt). Réunion de présentation du projet aux élus de l'agglomération le 8 février 2018, participation à des réunions de travail et comités de pilotage



- **Projets du Château** : participation à des réunions de travail et comité de suivi concernant le quartier des Héronnières et du Clos des Ebats ainsi que la réflexion d'un 2^{ème} accès au château
- **Vente des Biens de l'Etat** : caserne Châteaux et Parc des Subsistances (rencontres de promoteurs, participation aux cahiers des charges sur le volet urbanisme réglementaire)
- **Actions du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et du Département** : participation aux réunions concernant l'habitat (notamment le volet rénovation énergétique) et la mobilité

- **Dispositif action cœur de ville de Fontainebleau-Avon** (plan de reconquête des centres anciens des villes moyennes). Fontainebleau et Avon font partie de la liste des 222 villes moyennes retenues fin mars 2018 et des 18 villes d'Ile de France, identifiées comme « pôle d'attractivité dont le rayonnement est nécessaire à la vitalité de leur bassin de vie et plus largement à leurs territoires urbains et périurbains environnants ». L'un des objectifs est de regrouper les projets et construire des passerelles pour une meilleure cohérence et efficacité) : collaboration à l'écriture du dossier et de fiches actions concernant le Pays de Fontainebleau, participation à diverses instances et comités de pilotage, signataire de la convention cadre en 2018 s'appliquant jusqu'en 2024



signature contrat coeur de ville

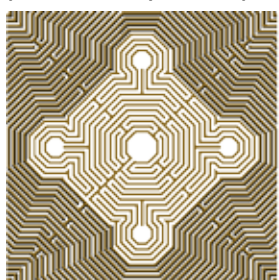
● Les sites patrimoniaux remarquables

Sites Patrimoniaux Remarquables outils pour une valorisation du cadre de vie à haute exigence patrimoniale

Gestion des procédures SPR pour le compte des communes

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP) a réformé l'essentiel des dispositifs relatifs aux secteurs sauvegardés, aux Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) et aux abords des monuments historiques.

Ainsi, Les « Sites patrimoniaux remarquables » (SPR) remplacent les secteurs sauvegardés, les ZPPAUP et les AVAP : ils sont classés (ou agrandis) par décision du ministre de la Culture, après avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture et une enquête publique, conduite par l'autorité administrative (le préfet), sur proposition ou après accord de l'autorité compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme et consultation des communes concernées. A noter que les AVAP en cours d'élaboration peuvent être achevées sous les anciennes dispositions du code du patrimoine (antérieures à la loi LCAP) mais deviennent dès leur approbation des SPR. Selon le nouvel article L.631-1 du code du patrimoine, les sites patrimoniaux remarquables concernent les villes, villages ou quartiers ainsi que leurs paysages et espaces ruraux dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Ce classement a le caractère juridique d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Il se substituera au périmètre des abords de 500 mètres délimité autour des monuments historiques. Ainsi tous les travaux portant sur les immeubles bâtis ou non bâtis inclus dans le périmètre du SPR et nécessitant une autorisation sont soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France sans exception. Il n'y aura plus de condition de « covisibilité » avec le monument historique.



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

La compétence en matière de « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu ou carte communale » ayant été transférée depuis le 1er janvier 2017 à l'agglomération, il en découle que la conduite des procédures Sites Patrimoniales Remarquables sont aussi portées par l'autorité communautaire sur des périmètres divers (communal, pluri-communal ou le périmètre entier de l'intercommunalité) conformément à l'article L.631-4 du code de l'urbanisme. En conséquence les procédures de documents de protection du patrimoine en cours sont poursuivies de plein droit par le Pays de Fontainebleau. Les textes prévoient toutefois la consultation des communes pour avis lors de l'élaboration, la révision ou la modification des procédures de SPR qui la concerne (article L5211-57 du CGCT).

Il est à préciser que la loi LCAP a unifié les procédures des deux dispositifs précédents, secteurs sauvegardés et AVAP, sur le schéma des secteurs sauvegardés mais n'a rien enlevé à leur complexité. Ainsi, la procédure s'effectue désormais en 2 temps :

- classement du périmètre : définition du périmètre et justification du document de gestion à produire (avec enquête publique menée par le préfet du département),
- élaboration et approbation d'un document de gestion : soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) concernant plus particulièrement les ensembles urbains à valeur historique et architecturale exceptionnelle (le caractère remarquable de ce patrimoine se traduit aussi par la richesse des intérieurs des immeubles qu'il convient de mettre en valeur), soit les deux (avec enquête publique menée par la collectivité pour le PVAP et par l'Etat pour le PSMV).

La différence réside sur le fait que les AVAP étaient précédemment créées en même temps que leur document de gestion et qu'il se passait plusieurs années avant de permettre le contrôle nécessaire à la valorisation patrimoniale dans le périmètre de l'AVAP.

Dorénavant une étude préalable est donc à entreprendre pour délimiter et justifier le futur périmètre du Site Patrimonial Remarquable. Ce dossier doit expliquer clairement les conséquences du classement SPR, les raisons de cette procédure et les incidences sur la vie quotidienne des citoyens. Puis dans un second temps, le ou les plans de gestion seront à construire :

- PVAP : Le PVAP est élaboré par la collectivité compétente en matière de document d'urbanisme avec l'assistance technique et financière de l'Etat qui donne son accord avant approbation par l'EPCI, ainsi que la commune concernée.
- PSMV : L'Etat est maître d'ouvrage, il élabore conjointement avec la collectivité compétente (le Pays de Fontainebleau) le document et l'approuve. La commune concernée est consultée pour avis. L'Etat peut toutefois déléguer sa compétence à la collectivité compétente en matière de document d'urbanisme.

A noter que le PSMV contrairement au PVAP est un document d'urbanisme à part entière et non une servitude.

Par ailleurs, la procédure de création d'une AVAP, comme celle d'un SPR, inclut la constitution d'une instance consultative constituée par l'organe délibérant de l'autorité compétente en matière de PLU (la CAPF). Cette instance créée par la loi du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, dénommée commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (devenue SPR) a pour objectif de créer une plateforme d'échanges pérenne accompagnant le processus d'élaboration jusqu'au suivi permanent de l'évolution de ce document. Elle peut, en cas de besoin, proposer l'engagement d'une procédure d'évolution du SPR. Elle peut aussi être consultée par l'autorité compétente pour délivrer les autorisations d'occupation des sols (la commune) sur tout projet d'opération d'aménagement, de construction ou de démolition, notamment lorsque celui-ci nécessite une adaptation mineure des règles du SPR.

L'agglomération devenant compétente en matière de SPR, elle désigne ses propres représentants en lieu et place de ceux des communes et être conformes au nouvel article D 631-5 du code du patrimoine.

Point d'avancement des SPR communaux en 2018

- Prise de relais sur la gestion de la procédure en cours d'élaboration de l'AVAP de Barbizon
- Échange avec Bourron-Marlotte, l'ABF et la DRAC sur une réadaptation de l'AVAP après ses premiers temps de mise en œuvre (seule commune ayant un SPR validé)
- Désignation des nouveaux membres des commissions locales des SPR de Barbizon et de Bourron-Marlotte le 20 décembre 2018
- Prescription de la mise à l'étude pour la création du périmètre du SPR sur les parties urbanisées de Fontainebleau et d'Avon le 12 juillet 2018



Barbizon



Bourron marlotte

● Le Règlement Local de Publicité Intercommunal Phase diagnostic et définitions des orientations

Trouver un juste équilibre entre préservation de notre cadre de vie exceptionnel et animation économique

L'agglomération a nommé un groupement d'études en début d'année (Even conseil, Aire publique et SOGEFY) pour être accompagnée à l'élaboration de son premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) s'appliquant sur les 26 communes du territoire, document visant à mettre en place une bonne gestion du droit publicitaire sur tout le territoire afin de protéger le paysage et l'environnement tout en assurant une bonne visibilité aux activités (commerces, monuments, etc.).

Le dossier a reçu en 2018 une aide de l'Etat via la dotation globale de décentralisation et grâce à la participation de la collectivité à un appel à projets de la DRIEE « service nature, paysage et ressources » (que seules 10 collectivités franciliennes ont pu obtenir) permettant de couvrir 80% des dépenses liées à l'étude. Le diagnostic, établi entre juin et septembre 2018, a permis

d'identifier les secteurs à enjeux et de définir des orientations pour guider l'élaboration du RLPi. A ce stade le projet a été soumis à l'avis du public en décembre 2018 lors de 2 ateliers organisés auprès des acteurs économiques et d'une réunion publique.

Un premier recensement des dispositifs (publicités, pré-enseignes et enseignes) a permis d'en identifier un peu plus de 700 à l'échelle du territoire. Malgré l'aspect très qualitatif du territoire, 55% de ces dispositifs sont non-conformes à la réglementation nationale. La principale raison de non-conformité est due à l'implantation de pré-enseignes dans les communes de moins de 10 000 habitants. Viennent ensuite l'installation hors agglomération ou au sein du périmètre du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Les infractions au code de l'environnement relèvent donc davantage du lieu d'implantation

des dispositifs que de leurs caractéristiques propres (format, densité, etc.).

En effet, la majorité des publicités et pré-enseignes installées sur le territoire présentent un petit format (entre 2 et 4m²), ce qui limite l'impact paysager de ces dispositifs et la pollution visuelle du territoire.

Le recensement des enseignes n'a pas fait l'objet d'un traitement statistique, mais davantage qualitatif, sous format de reportage photo, permettant de repérer les principales non-conformités, les différentes caractéristiques et les axes d'amélioration.

La mise en place du RLPi s'avère essentielle pour garantir un meilleur respect des règles nationales et pour une recherche constante d'amélioration du cadre de vie, par la mise en place de règles locales.



Cibler les secteurs à enjeux

- **Les espaces paysagers et patrimoniaux** tels que le château de Fontainebleau, le parc naturel régional (PNR) du Gâtinais français, Barbizon, Bourron-Marlotte, les bords de Seine, qui nécessitent d'être préservés de la pollution visuelle engendrée par les dispositifs publicitaires.
- **Les entrées de ville et les axes traversants** qui doivent concilier les enjeux de visibilité des acteurs économiques et de préservation du paysage. Il est important de valoriser les pôles commerçants dans les centres-bourgs patrimoniaux tout en s'appuyant sur la richesse patrimoniale pour garantir un cadre de vie agréable.
- **Les zones d'activités économiques** qui sont des espaces de grande visibilité pour les acteurs économiques dans lequel il faut assurer la qualité paysagère.
- **Enfin, la qualité du cadre de vie** dans les pôles de proximité et les quartiers résidentiels doit être préservée.

Une démarche concertée

- **4 réunions de travail** avec les référents RLPi des communes
- **1 réunion** des personnes publique associées et consultées (associations, afficheurs) le 19 octobre 2018
- **3 ateliers** par groupe de communes le 9 novembre 2018 et **une plénière** le 23 novembre 2018
- **1 questionnaire** en ligne sur le site internet du Pays de Fontainebleau
- **2 ateliers de concertation** avec les acteurs locaux (commerçants, entrepreneurs, etc) : le 30 novembre et le 4 décembre 2018
- **1 réunion publique** le 11 décembre 2018



réunion publique RLPi décembre 2018

● Identification des enjeux, définition des orientations

- **L'attractivité du territoire** doit être confortée par la préservation des richesses touristiques et patrimoniales ainsi que par **la promotion de l'attractivité touristique et culturelle**. Cela sera permis par l'encadrement strict des dispositifs publicitaires et la mise en place de préenseignes dérogatoires et d'une signalétique d'information locale.
- **La valorisation des paysages** porteurs d'une identité locale grâce à la mise en scène des entrées de villes et des secteurs stratégiques de traversée et la mise en valeur des éléments de patrimoine sont d'importance majeure. A ce titre, la publicité sera interdite à proximité des bâtiments historiques et limitée en taille et en nombre dans les centres-bourgs.
- **La préservation du cadre de vie sur l'ensemble du territoire** passe aussi par une valorisation du paysage quotidien grâce à un encadrement de la taille et de la densité des dispositifs et une amélioration de leur qualité. Le RLPi limitera également la pollution lumineuse en étendant la période d'extinction nocturne des dispositifs lumineux et numériques.
- **Enfin assurer la visibilité des activités économiques et culturelles** grâce à la promotion de la qualité des paysages commerciaux est primordial. Cela sera permis par l'encadrement de la densité des dispositifs notamment de l'affichage temporaire afin d'en assurer une meilleure visibilité.

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

LA PROCÉDURE D'ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

Le Pays de Fontainebleau a lancé l'élaboration de son Règlement Local de Publicité Intercommunal en juin 2018. Il concerne les 26 communes de la CAPE, territoire de compétence suite à la loi NOTRe en 2017.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Le règlement local de publicité est un document qui définit les règles de publicité à l'échelle d'une commune ou d'un territoire. Il a pour objectif de protéger le cadre de vie de nos habitants, de valoriser nos paysages et de promouvoir nos activités économiques et culturelles.

Qu'est-ce qu'un Règlement Local de Publicité Intercommunal ?
C'est un document permettant la bonne gestion du dispositif publicitaire à l'échelle d'une commune ou d'un territoire. Il a pour objectif de protéger le cadre de vie de nos habitants, de valoriser nos paysages et de promouvoir nos activités économiques et culturelles.

A quoi sert-il ?
Le RLP permet d'ajuster le règlement national de publicité aux enjeux du territoire. Ce document fixe les zones de publicité, les dispositifs autorisés et interdits, les normes de hauteur, de largeur, de densité, de visibilité, de pollution lumineuse, etc.

Principales définitions

PUBLICITÉ : Toute communication commerciale ou institutionnelle destinée à promouvoir un produit, un service ou une activité.

PRÉENSEIGNE : Dispositif publicitaire fixe ou mobile, installé sur un bâtiment ou un véhicule, permettant de promouvoir un produit, un service ou une activité.

ENVOI : Dispositif publicitaire mobile, installé sur un véhicule, permettant de promouvoir un produit, un service ou une activité.

Pourquoi élaborer un RLPi dans le Pays de Fontainebleau ?
L'objectif du RLPi est de proposer une réglementation adaptée au territoire de Fontainebleau afin de protéger son patrimoine bâti et naturel et de promouvoir ses activités économiques et culturelles. Le RLPi devra prendre en compte les particularités locales, les enjeux environnementaux et les besoins des acteurs locaux.

Le calendrier d'élaboration

- DIAGNOSTIC** (Juin à Septembre 2018) : État des lieux du territoire pour identifier les dispositifs existants et faire ressortir les principaux enjeux.
- ORIENTATIONS** (Octobre à décembre 2018) : Définition des objectifs pour répondre aux enjeux identifiés.
- RÈGLEMENT** (Janvier à juin 2019) : Définition des zones de publicité et identification de règles propres à chaque secteur.
- APPROBATION** (Septembre 2019 - février 2020) : Après consultation des personnes publiques associées, avis de l'assemblée publique et l'approbation.

S'informer et participer

Retournez les documents envoyés au RLP sur le site internet de la collectivité.
Consultez les messages dans le registre de concertation ou au siège de l'agglomération et des 26 communes membres.

CAPE
14 rue du Château, 77300 Fontainebleau
01 64 70 10 10

Pays de Fontainebleau

www.pays-fontainebleau.fr

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

LE DIAGNOSTIC

7 communes de la CAPE ont été étudiées : Fontainebleau, Chailly, Fontainebleau, Fontainebleau, Fontainebleau, Fontainebleau, Fontainebleau.

87% des communes ont un RLPi existant.

16 communes ont un RLPi en cours d'élaboration.

81 communes n'ont pas de RLPi.

4m² de surface de publicité autorisée par commune.

50% de la surface de publicité autorisée est utilisée.

2 communes ont un RLPi en cours d'élaboration.

3 communes n'ont pas de RLPi.

Le diagnostic a permis d'identifier plusieurs secteurs auxquels sont attachés différents enjeux :

- Le centre-ville de Fontainebleau** : Enjeu de préservation du patrimoine bâti et naturel, de promotion des activités économiques et culturelles.
- Les zones de publicité** : Enjeu de préservation du cadre de vie, de valorisation des paysages.
- Les zones de publicité** : Enjeu de préservation du cadre de vie, de valorisation des paysages.
- Les zones de publicité** : Enjeu de préservation du cadre de vie, de valorisation des paysages.

LES ORIENTATIONS

LES PUBLICITÉS
Interdiction de la publicité commerciale sur les façades des bâtiments historiques.

LES ENVOIS
Interdiction de la publicité commerciale sur les véhicules dans les zones de publicité.

Pays de Fontainebleau

www.pays-fontainebleau.fr

coût transports 1 031 724.63 €
3% du Budget principal

Les transports

● Le réseau de bus du territoire

Le Pays de Fontainebleau participe activement à la gestion et au développement des réseaux de transports en commun sur son territoire.

Dans ce cadre, elle est signataire, en 2018, de deux conventions partenariales portant sur les réseaux de bus AERIAL et du secteur de Perthes, avec Ile-de-France Mobilités, l'Autorité Organisatrice et décisionnaire des transports en commun en Ile-de-France, et les exploitants Transdev et Losay Voyages. Les lignes de bus du secteur Héricy / Vulaines-sur-Seine / Samoreau ont été réadaptées en 2018, à la suite de l'ouverture du collège de Vulaines-sur-Seine.

Réseau AERIAL en 2018

- 11 lignes commerciales
- 6 communes
- 732 590 km parcourus
- 2 062 949 voyageurs validés

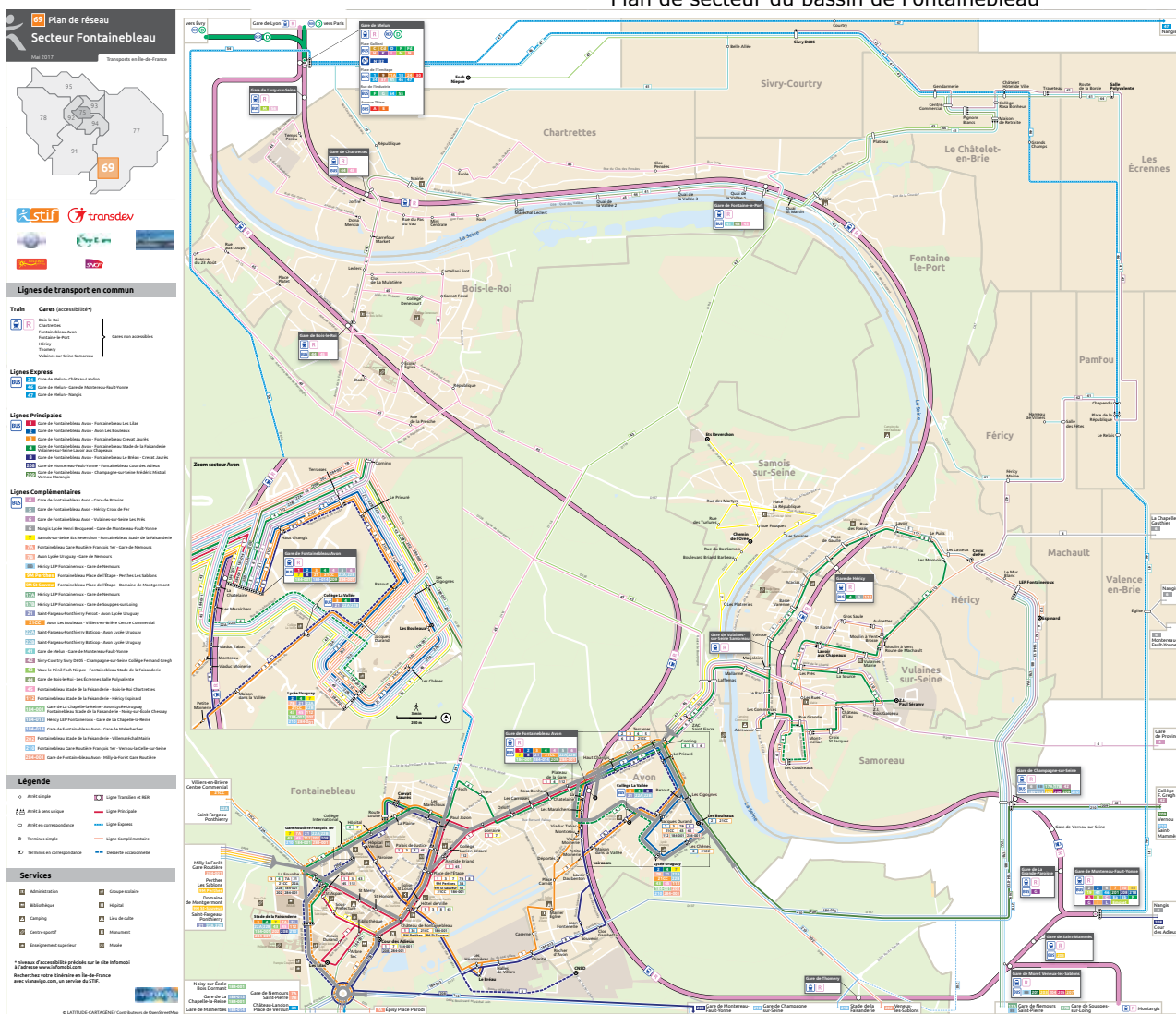
contribution financière
 de l'agglomération au réseau :
613 600 € HT
 (soit + de 10% du coût global)

● Réseau AERIAL

Communes desservies : Avon, Fontainebleau, Héricy, Samois-sur-Seine, Samoreau, Vulaines-sur-Seine.

Exploitants : Transdev Vulaines (pour l'ensemble des lignes sauf la 7), Losay Voyages
 Le réseau AERIAL dessert six communes de l'agglomération. Sa vocation est multiple : desserte urbaine, des établissements scolaires, de la gare de Fontainebleau-Avon. Il s'agit du réseau de bus le plus fréquenté du territoire.

Plan de secteur du bassin de Fontainebleau



● Réseau du secteur de Perthes

Communes desservies : Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole. Le réseau couvre aussi d'autres communes hors territoire (Pringy, Saint-Fargeau – Ponthierry, etc.).

Exploitant : Transdev Saint-Fargeau – Ponthierry

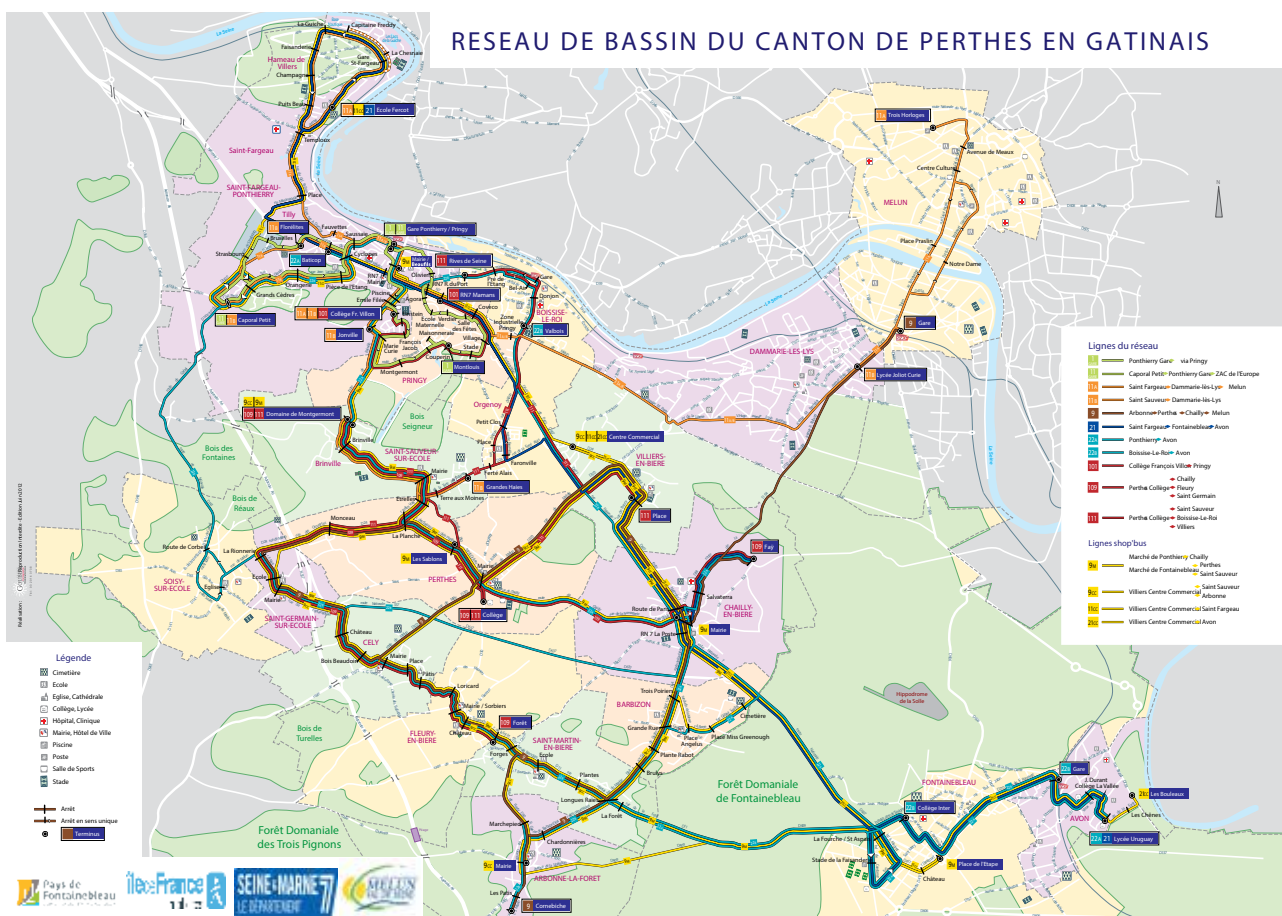
Au sein du territoire du Pays de Fontainebleau, le réseau du secteur de Perthes couvre essentiellement neuf communes au nord-ouest de son territoire, Fontainebleau et Avon étant surtout des pôles d'attraction. La vocation du réseau est essentiellement scolaire. Certaines courses desservent aussi la gare de Melun, en heures de pointe. Le réseau du secteur de Perthes fait l'objet d'un projet de développement, dans le cadre d'une démarche partenariale associant Ile-de-France Mobilités, l'exploitant Transdev et les collectivités dont le Pays de Fontainebleau. Son objectif principal est de développer, pour ces neuf communes, la desserte de la gare de Melun et d'autres pôles d'attraction, notamment de Fontainebleau et Avon. Cette démarche doit se poursuivre pendant l'année 2019.

(Projet de) Restructuration du réseau du secteur de Perthes en cours, intégrant un renforcement de lignes régulières et la création d'un Transport A la Demande.

Réseau du bassin du Canton de Perthes en 2018

- 9 lignes commerciales
- 11 communes
- 251 200 km parcours
- 216 201 voyageurs validés

contribution financière de l'agglomération au réseau :
149 750 € HT
(soit environ 5.5 % du coût global)



● Réseau STILL

Ce réseau s'étend sur une partie importante du sud du Département. Sur le territoire du Pays de Fontainebleau, il assure la desserte de la commune de Bourron-Marlotte. Sa gestion locale est assurée par le Syndicat Mixte de Transport du Sud Seine-et-Marne.

● Réseau du Châtelet-en-Brie

Communes desservies : Bois-le-Roi et Chartrettes (Avon et Fontainebleau étant des points de destination).

Exploitant : Transdev Vulaines

Nombre de lignes commerciales en 2018 : 2

Les lignes 44 et 45 de ce réseau ont pour principale vocation la desserte des établissements scolaires pour les élèves de ces communes (collège de Bois-le-Roi, établissements de Fontainebleau-Avon) et de la gare de Bois-le-Roi. Depuis plusieurs années, un projet de développement de la desserte de la gare de Bois-le-Roi était à l'étude entre le Pays de Fontainebleau (et auparavant la CC du Pays de Seine), Ile-de-France Mobilités, le Département de Seine-et-Marne et l'exploitant Transdev Vulaines. Celui-ci a été validé par Ile-de-France Mobilités en fin 2018.

Renforcement des transports en commun sur le secteur Bois-le-Roi – Chartrettes (lignes régulières et Transport A la Demande) en vue d'une mise en service en mars 2019.

● Réseau du secteur Chapelle-la-Reine

Communes desservies : Achères-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle-la-Reine, Noisy-sur-Ecole, Recloses, Tousson, Ury, Le Vaudoué. Fontainebleau et Avon sont desservies en tant que pôles d'attraction.

Exploitant : Les Cars Bleus

Nombre de lignes commerciales en 2018 : 6

Ce réseau a une vocation majoritairement scolaire (desserte du collège de La Chapelle-la-Reine, des établissements de Fontainebleau-Avon, etc.). Il comprend aussi la ligne 284-001 (R BULLE), assurant la desserte de Fontainebleau et Avon pour les habitants de La Chapelle-la-Reine et Ury. Afin d'améliorer la desserte en transports en commun sur ce secteur, le Pays de Fontainebleau a engagé une démarche visant à mettre en place un service de Transport « A la Demande », dont l'objectif serait de proposer aux habitants deux allers-retours par jour en liaison avec le pôle urbain Fontainebleau-Avon. Le Pays de Fontainebleau a délibéré en fin 2018, pour demander à Ile-de-France Mobilités une délégation de compétence afin de mettre elle-même en place ce service, par la désignation d'un prestataire. **Poursuite des études pour la mise en place d'un TAD secteur de La Chapelle-la-Reine**

● Participation aux titres de transports

Le Pays de Fontainebleau a poursuivi, en 2018, sa politique d'aide financière pour favoriser l'accès aux transports en commun.



A ce titre, il propose une aide financière de 72 € par an au forfait IMAGINE R scolaire (sur un montant global de 350 Euros) pour chaque lycéen domicilié sur le territoire de l'une de ses 26 communes. Au total, ce sont environ **700 lycéens** qui bénéficient de cette participation chaque année scolaire.

Aussi, le Pays de Fontainebleau finance la mise en place d'un titre de transport spécifique pour les personnes âgées d'au moins 65 ans et imposables (les non-imposables pouvant bénéficier d'une réduction au titre du forfait Améthyste). Dénommé Pass Local, il permet d'emprunter les réseaux de bus du territoire. En 2018, son coût annuel était ramené de **174 Euros à 74 euros**



● Gestion d'une consigne à vélos sécurisée

Le Pays de Fontainebleau assure la gestion de la Consigne Véligo, située à la gare de Fontainebleau-Avon, par l'intermédiaire de la société Transdev. Mise en service en 2014, cette consigne comprend **112 places**, au tarif annuel de 30 Euros. **52 places en abri couvert** sont également disponibles en libreaccès à proximité.

Quelques chiffres :

-Nombre d'abonnés à la consigne Véligo en 2018 : **105 (+10% par rapport à 2017)**

-Nombre de validations en 2018 : **11 048**, soit en moyenne 30 par jour (+ **10,4%** par rapport à 2017).

Parc Relais Gare Fontainebleau-Avon

Le parc de stationnement situé rue de la Petite Vitesse sur la commune d'Avon a été mis en service en 1992. Une convention pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement, a été signée le 1er janvier 1990 entre la communauté de communes Fontainebleau-Avon et la société EFFIA stationnement, pour une période de 30 ans.

D'une capacité de 545 places réparties sur quatre niveaux, une en terrasse et trois en silos, ce parking permet, à une clientèle horaire et abonnée, de stationner au plus près de la gare.



Parc de stationnement Gare de Fontainebleau-Avon

Sur les 545 places

- 12 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR),
- 1 place est réservée aux femmes enceintes avec enfants, aux personnes âgées, « Fair-play »
- 2 places sont réservées pour le covoiturage,
- 4 places sont réservées pour les loueurs de la société Avis.

RECETTES 2018 :

Le chiffre d'affaire global 443 701 € HT soit -3.8 % par rapport à 2017

Dont 234 112 € HT, de clientèle horaire (-6.9 % par rapport à 2017) et 209 589 € HT, d'abonnement (stable par rapport à 2017)

Ce résultat est notamment dû :

- À la baisse importante de la fréquentation de la clientèle horaire pendant la grève SNCF du 1^{er} semestre 2018,
- En partie aussi au report de clientèle sur le nouveau parc-relais de la gare de Moret-Veneux-les-Sablons.

Accueil des gens du voyage

La communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est concernée par des obligations en matière d'accueil des gens du voyage, inscrites dans les schémas départementaux de 2003 et 2013.

A ce titre, elle doit notamment aménager des aires d'accueil pérennes, ainsi qu'une aire de grand passage, destinée aux déplacements estivaux. En 2018, le Conseil Communautaire a acté la réalisation d'une aire d'accueil de 20 places à Vulaines-sur-Seine, à proximité de la Zone d'Activités des Brûlis, en accord avec la commune. En fin d'année, le Pays de Fontainebleau a sollicité des financements au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour ce projet, auprès de l'État.

Par ailleurs, les études ont été poursuivies pour identifier des sites sur les territoires des autres communes concernées par ces obligations, notamment à Samois-sur-Seine.

L'agglomération adhère au Groupement d'Intérêt Public (GIP) "accueil et habitat des gens du voyage dans le département de Seine-et-Marne" depuis sa création, le 20 décembre 2018. Ses missions sont notamment :

- d'oeuvrer à la conformité et à l'uniformisation des aires de grands passages (études techniques, tarification, etc...)
- de coordonner l'action des structures compétentes pour l'accueil des utilisateurs des aires de grand passages,
- de constituer un centre de ressources juridiques et techniques,
- et d'accompagner les EPCI dans une pratique de veille juridique.

coût logement 64 677 €
0.2 % du Budget principal

Le service logement

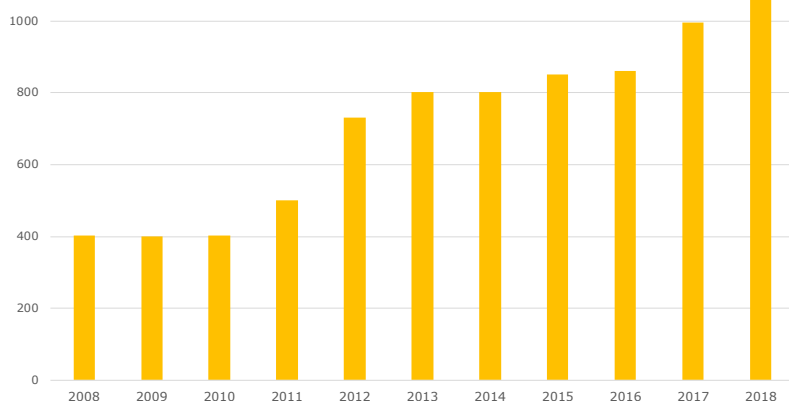
La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau est un lieu d'enregistrement régional. Elle joue donc principalement le rôle d'intermédiaire avec les gestionnaires de logements sociaux.

Le service logement enregistre les demandes de logement social et délivre un numéro régional, sous forme d'attestation. Ce numéro unique n'est pas un numéro d'ordre, il garantit seulement que la demande de logement social est enregistrée.

On peut apercevoir une réelle augmentation des demandes de logements sur les 10 dernières années (+127%). Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette augmentation :

- Les divers partenariats de l'agglomération avec les Centres Communaux d'Action Sociale, les associations, les bailleurs sociaux...
- Les constructions de logements et rénovation de certains quartiers sur le territoire (Fontainebleau : quartier de la Faisanderie, Route Louise).

Evolution du nombre de demandes de logements de 2008 à 2018



• Activités des demandeurs

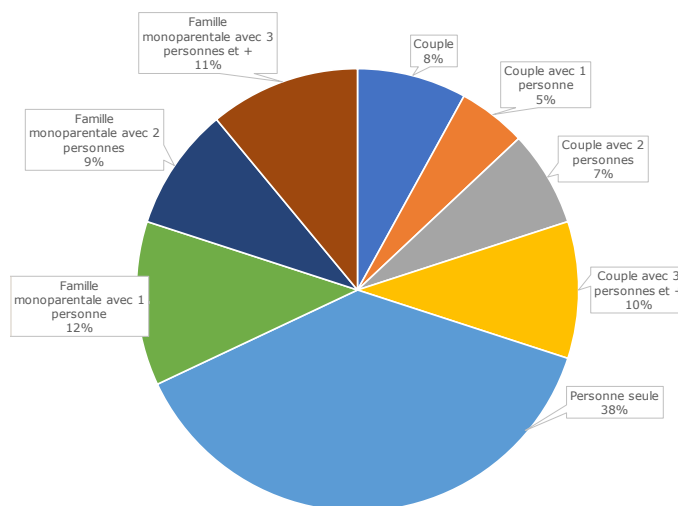
La majorité des demandeurs exerce une activité professionnelle. 15% des demandeurs sont au chômage et 12 % sont retraités.

Nous pouvons ainsi remarquer que les demandes de logement sont plus importantes pour les personnes en activité professionnelle. Le coût des locations dans le privé restant élevé et l'accès à la propriété n'étant pas à la portée de tous, les demandeurs exerçant un emploi sollicitent alors les organismes HLM afin de bénéficier d'un loyer modéré.

• Composition familiale et type de logement demandé

Pour l'année 2018, les demandeurs de logement sont majoritairement des personnes seules (38%) et des familles monoparentales avec un enfant (12%).

Ainsi, les logements les plus demandés sont des appartements de type 1 et 2 (57 %) et type 3 (24 %).



Composition familiale des demandeurs

En 2018
1068 demandes enregistrées,
 dont 807 pour le Pays de Fontainebleau et 261 demandes pour les communes extérieures.

• Origine demandeurs

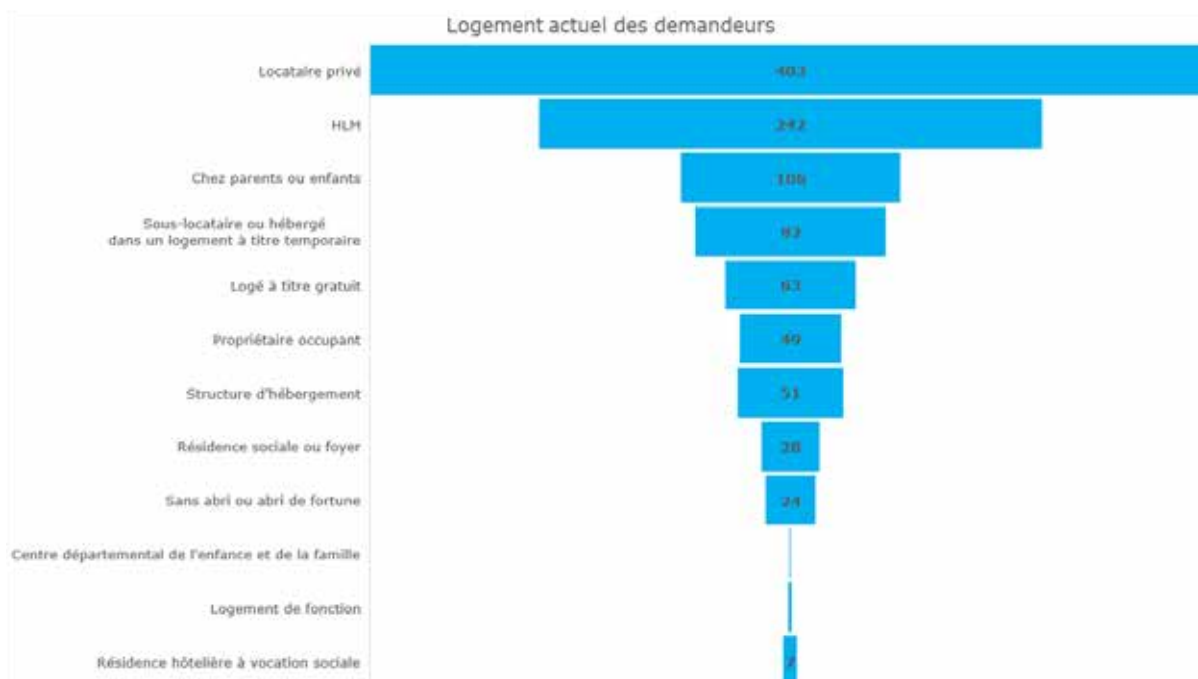
La majorité des demandes de logement enregistrées au sein du Pays de Fontainebleau sont des demandeurs résidant sur Fontainebleau (402) et sur Avon (352). Certains demandeurs de logements, notamment ceux du ex-Pays de Bière et ex-Terre du Gâtinais, s'enregistrent directement sur le site internet ou chez un bailleur social.

• Motifs de la demande de logement

- 30 % sont hébergés par un tiers ou une structure
- 20 % ont un logement trop petit
- 17 % ont un loyer trop cher

● Demandes par type de logement actuel

La plupart des personnes qui sollicitent un logement social sont pour 39% d'entre elles locataires dans le privé. 23% sont déjà locataires d'un logement HLM mais souvent la composition familiale a évolué, ils souhaitent un logement plus grand ou simplement changer de quartier.



● Communes souhaitées

786 demandeurs de logement social souhaitent rester sur le territoire communautaire*

- Fontainebleau 522
- Avon 235
- Samoreau 5
- Vulaines-sur-Seine 3
- La Chapelle la Reine 2
- Bourron-Marlotte 3
- Bois-le-Roi 3
- Chartrettes 1

*intérêt pour la proximité avec les gares, l'hôpital et commodités

● Demandes prioritaires

Les caractères de priorité justifiant une demande de logement urgente en 2018 (comme les années précédentes) sont :

- un changement de situation familiale, souvent lié à une rupture familiale (séparation, divorce),
- un hébergement à titre temporaire qui prend fin,
- un logement inadapté à la composition familiale,
- une fin de bail dans le secteur locatif privé, la vente du logement ou la menace d'une mesure d'expulsion, des difficultés financières.

● Attributions

Les commissions d'attributions de logement ont lieu le vendredi après-midi tous les 15 jours aux foyers de Seine et Marne, et 1 fois par mois à la Sem du Pays de Fontainebleau. Elles sont préparées en amont avec les chargées de clientèle et/ou gestionnaires.

Le service logement n'est pas en possession du pourcentage exact d'attribution de logements sociaux pour l'année 2018, les bailleurs n'ont pas encore communiqué sur le sujet.

● Soutien à la personne par une participation et suivi des actions du Fonds Solidarité Logement (FSL)

- Aides financées par le département de Seine-et-Marne, soutenues par l'agglomération pour l'ensemble de ses communes membres depuis 2017.
- Aides financières individuelles pour l'accès ou le maintien dans le logement, parc privé ou parc public (sous conditions de ressources)
- Aide au paiement de factures liées aux consommations de fluides et d'énergie de l'association EMPREINTES (Hébergement d'urgence) :
 - Accompagnement social lié au logement pour les personnes isolées du territoire
 - La convention a été revue en 2018 avec l'instauration d'un comité de suivi régulier.

La SEM du Pays de Fontainebleau

Profondément ancrée dans les territoires, la SEM du Pays de Fontainebleau conçoit, en partenariat avec les 26 communes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, des opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation qui répondent aux enjeux de demain. Elle accompagne les politiques de logement sur le territoire en tant que bailleur privé avec un parc de près de 300 logements.

- Conseil d'Administration
15 membres
dont 11 élus locaux
- Chiffre d'affaires 2018
2 434 895 €
- Valeur immobilière
du patrimoine 39,6 M€.

● Gestion locative



● Les projets

Aujourd'hui la SEM du Pays de Fontainebleau se positionne comme l'acteur du développement local et accompagne la réalisation de projets structurants à vocation économique. Elle contribue ainsi à faire évoluer le territoire de façon durable. Sa stratégie s'appuie sur une vision cohérente et partagée des territoires pour développer et garantir leur attractivité en

La SEM assure la gestion des appartements et des surfaces commerciales qui lui sont propres. En 2018, la SEM possédait 297 logements, 4 commerces, 2 bureaux ainsi que 6 surfaces commerciales. La SEM joue un rôle dans la politique de logements menée sur le territoire en proposant à la location des logements abordables, dits intermédiaires. Ils sont attribués aux actifs du territoire sur décision de la commission logements regroupant des membres du C.A de la SEM et des membres de l'agglomération.

pérennisant la qualité du cadre de vie. Il s'agit notamment d'accompagner ses partenaires dans leur besoins en infrastructures, de promouvoir un habitat de qualité intégré dans son environnement, de valoriser le patrimoine bâti ou encore de permettre le développement des entreprises et des commerces.

LES HALLES DE VILLARS Fontainebleau
Complexe de loisirs de 5 000 m² au coeur du futur quartier du Bréau au sud de l'agglomération.
Livraison : 2015



IMMEUBLES RUE DE FERRARE ET RUE DÉNECOURT Fontainebleau
Construction de 25 appartements et de 2 commerces en face du Château.
Livraison : 2017

RÉSIDENCE PRIVÉE Bourron-Marlotte
Construction d'une résidence privée au coeur du village comprenant 7 maisons et 8 appartements destinés à la vente.
Livraison : 2019



MAISON DE SANTÉ Samoies sur Seine
Construction d'une maison de santé (308 m²) de plain pied et d'un parking privatif de 23 places.
Livraison : 2019

SIÈGE SOCIAL DE PICARD Fontainebleau
Construction du nouveau siège social de la société Picard Surgelés
Livraison : 2020



Collecte et traitement des déchets

coût collecte et traitement 8 126 989 €
23% du Budget principal

En 2018, le Pays de Fontainebleau a délégué la compétence collecte et traitement des déchets au SMICTOM de la Région de Fontainebleau en charge de la gestion des déchets de l'intégralité des 26 communes. Concernant

le traitement des déchets, le SMICTOM délègue cette compétence (via une adhésion ou une convention) à trois syndicats de traitement : le SMITOM-LOMBRIC, BEGEVAL via le SMETOM de la Vallée du Loing et le SIREDOM.



● Le coût du service public d'élimination des déchets

Votées en début d'année, les participations des collectivités adhérentes correspondent à l'ensemble des coûts de collecte, de traitement, de maintenance, d'achat des bacs ainsi qu'aux charges de fonctionnement du SMICTOM.

Elles sont fonction des tonnages collectés, des services rendus et de la population desservie. Elles font l'objet d'un réajustement l'année suivante en fonction des tonnages effectivement générés.

En 2018, le coût de ce service a baissé de 166 000 €



● Le service Allo Déchets bientôt pour toutes les communes

La collecte des encombrants en porte-à-porte était effectuée en mélange dans une benne qui compacte les déchets empêchant toute valorisation future. Les encombrants collectés étaient en grande partie traités en centre d'enfouissement technique (autrement appelé « décharge »). Ainsi, pour respecter la réglementation, le mode de collecte doit évoluer.

Le SMICTOM a donc proposé en 2018 l'extension du service Allo Déchets. Il s'agit d'un service dont la gestion est confiée à l'entreprise d'insertion AIPRéFon. Afin de répondre aux besoins des habitants n'ayant pas accès à la déchèterie pour des raisons de mobilité, ce service sur rendez-vous est proposé et permet aux personnes peu mobiles de bénéficier du service de la déchèterie. Une équipe se rend à domicile et collecte tous les déchets qui peuvent aller en déchèterie. Contrairement à la collecte traditionnelle en porte-à-porte, le service Allo déchets permet donc de collecter tous les types de déchets. Enfin, les objets récupérés qui sont en bon état pourront avoir une seconde vie grâce à la recyclerie Envie d'R, située à Vernou la Celle sur Seine. Ils seront ensuite revendus en boutique à des prix très attractifs.

En 2018, la commune de Cély a souhaité mettre en place ce service qui sera ensuite progressivement étendu à toutes les nouvelles communes.



Borne enterrée

● La mise en place de conteneurs enterrés aux points d'apports volontaires

Plus propres, esthétiques, silencieux et mieux intégrés dans le paysage, les conteneurs enterrés viennent peu à peu remplacer les bornes aériennes présentes dans les nouvelles communes du SMICTOM.

Ils sont d'une plus grande capacité, ce qui réduit le nombre de passages des camions-bennes et ainsi, en réduit directement les nuisances.

Enfin, ils sont adaptés aux personnes à mobilité réduite pour tous les flux. **En fin d'année 2018, les communes de Perthes et Cély viennent d'en être équipées.**

● La reprise des textiles

La gestion des bornes à textile par le SMICTOM permet un meilleur suivi du service sur le territoire. Il s'agit donc d'offrir le meilleur service aux habitants.

Ensuite, cette activité est compatible avec le programme de prévention des déchets du SMICTOM puisque les textiles

déposés dans ces bornes sont des flux d'ordures ménagères évités. De plus, ces textiles sont de ce fait récupérés et non plus incinérés.

Près de 132 tonnes
de textiles collectés
soit 6kg par habitant



● Le compostage pour une réduction des déchets à la source

Afin de favoriser les actions inscrites dans le développement durable, le SMICTOM propose, grâce aux soutiens financiers de l'ADEME et du Conseil Régional d'Ile-de-France, des composteurs individuels à prix très avantageux. Le compostage est une pratique éco-citoyenne qui permet de réduire à la source les quantités de déchets produites et par conséquent les coûts de collecte, tout en permettant l'obtention d'un fertilisant naturel. Devant les objectifs de réduction des déchets, le SMICTOM renforce chaque année la communication sur le compostage individuel et collectif.



372 composteurs
livrés en 2018 sur l'ensemble
du Pays de Fontainebleau



Compostage école

22 animations ont été réalisées sur ce sujet dans les écoles du territoire.

En 2018, deux établissements supplémentaires ont choisi de pratiquer le compostage afin de réduire la quantité de déchets issue de la préparation de leurs repas et de la gestion de leurs espaces verts. Le SMICTOM accompagne

les établissements scolaires qui ont accepté de mettre en place le compostage en formant le personnel de l'établissement et en procédant à des contrôles réguliers des composteurs.

- Ecole maternelle Paul Mathéry à Avon
- Collège Lucien Cézard à Fontainebleau

Concernant le **compostage collectif**, deux résidences ont été équipées de composteurs en 2018. Le SMICTOM accompagne les résidences dans la pratique du compostage en pied d'immeuble : fourniture du matériel (composteurs et bio seaux), information auprès des habitants, communication et aide pour la première récolte. :

- Résidence de l'OPH Val du Loing à Bourron Marlotte
- Résidence de la Forêt à Fontainebleau



Compostage collectif



Compostage des déchets verts de cimetièrre

Le SMICTOM soutient également les communes dans la mise en oeuvre du **compostage des déchets verts des cimetières**. En 2018, deux d'entre-elles ont mis en place des composteurs et/ou une table de récupération des pots et jardinières :

- Cimetière de la Commune de Samoreau
- Cimetière de la commune d'Héricy

Le principe consiste à mettre en libre-service les jardinières et pots qui peuvent être réutilisés par les usagers au lieu d'être jetés à la poubelle.

● Le projet assiette durable et valorisation des biodéchets

Le projet « L'Assiette Durable », initié par l'association Ethic Ocean, mobilise l'ensemble des acteurs de la restauration (commerciale et collective) sur les enjeux de l'alimentation durable et du gaspillage alimentaire. En tant que partenaire engagé, le SMICTOM accompagne et finance les campagnes de pesées des déchets et notamment les biodéchets (déchets organiques tels que les restes de repas, épluchures...). Ces pesées sont essentielles pour dresser un état des lieux des pratiques actuelles des restaurateurs et leur proposer des pistes d'amélioration pour une gestion plus durable et plus responsable. L'objectif est de réduire le gaspillage alimentaire et connaître les gisements de biodéchets à collecter.

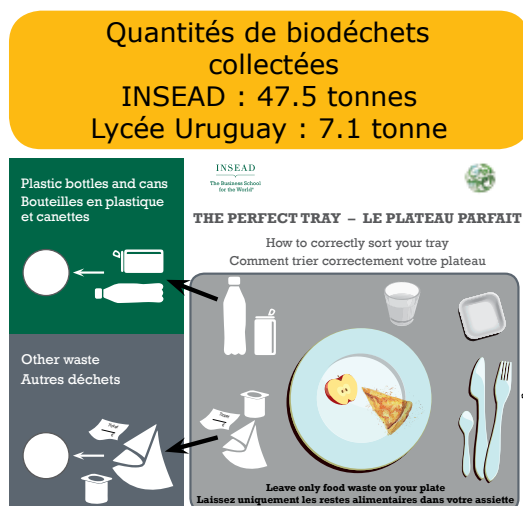
En 2018, le SMICTOM est notamment intervenu lors du colloque des premières rencontres de l'Assiette durable le 7 mars 2018.



La collecte des biodéchets

Les biodéchets composent une part importante des ordures ménagères (52 Kg par an et par habitant en moyenne sur le territoire du SMICTOM). Les restaurants scolaires sont confrontés à une part encore plus importante de ces déchets. Grâce au projet «L'Assiette Durable», ces acteurs sont de plus en plus sensibilisés à cette problématique. Afin de valoriser ces déchets et ainsi répondre à la réglementation relative au tri et à la valorisation des biodéchets, une collecte spécifique se met progressivement en place.

L'INSEAD et le Lycée Uruguay France sont les premiers à avoir accepté la mise en place de cette collecte effectuée par le SMICTOM. En 2018, les restes de repas de ces deux établissements ont été collectés séparément des autres déchets puis valorisés en fertilisant agricole par compostage ou en biogaz par méthanisation.



● La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale « Réduisons nos déchets, ça déborde », impulsée par l'ADEME, est un moment fort de mobilisation. Durant la semaine du 17 au 25 novembre 2018, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau s'est mobilisé afin de réaliser des animations sur divers thèmes en lien avec la prévention des déchets et la prévention de leur toxicité :

- Opération chariot écologique au Carrefour Market à Chartrettes
- Accompagnement du ramassage de déchets à Fontainebleau
- Animation sur le thème du gaspillage alimentaire à Chailly-en-Bière

Les agents du SMICTOM ont présenté deux chariots :

- Le chariot « éco » : plus écologique mais aussi plus économique
- Le chariot « gaspi » : plus producteur de déchets, plus toxique et plus cher



Opération chariot éco



● Collecte des papiers d'écriture

Le SMICTOM propose une collecte destinée aux administrations, aux établissements publics et aux différentes écoles, collèges et lycées du territoire. Ces papiers d'une autre catégorie que les journaux magazines ne doivent pas se retrouver dans les bacs jaunes car ils n'ont pas les mêmes caractéristiques de recyclage.

La reprise de ces papiers permet de réduire le gisement aujourd'hui présent dans les ordures ménagères, donc incinéré. Ces papiers peuvent ainsi être recyclés.

14 217 kg de papiers recyclés
non incinérés dans les ordures ménagères



● Animations scolaires

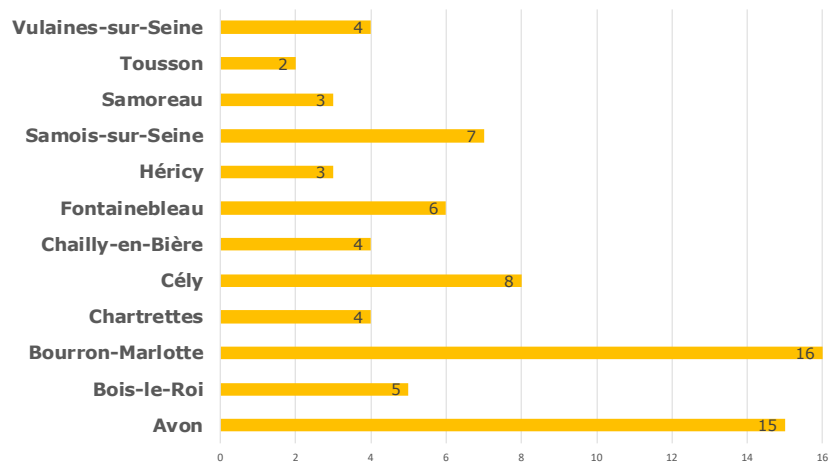
Tout au long de l'année, les éco-ambassadeurs formés pour l'animation en milieu scolaire interviennent dans les écoles, collèges ou centres de loisirs des communes du SMICTOM. L'objectif pédagogique étant d'inculquer aux plus jeunes l'esprit du tri, de la réduction des déchets à la source et le respect de l'environnement par l'intermédiaire de jeux ou de supports ludiques conçus par les éco-ambassadeurs.



Animations scolaires



Nombre d'animations par commune



77 animations
1967 enfants participants

Thèmes :

- tri des déchets
- recyclage
- compostage
- éco-consommation
- alimentation durable et lutte anti-gaspillage alimentaire
- toxicité des produits ménagers

● Évènements locaux

Le SMICTOM a participé à divers projets et événements locaux :

- Défi famille zéro déchets à Avon
- Fête de la Pomme à Perthes
- Hippopop' Festival à l'hippodrome de la Solle
- Fête du Village à Barbizon
- Saint Martin en Fête à Saint-Martin-en-Bière
- Stand d'animation à la Réserve de Biosphère
- Les Naturelles de Fontainebleau
- Semaine de sensibilisation au collège de Perthes
- Festival de la petite enfance à Avon
- Semaine bleue à Avon



Défi famille zéro déchets Avon

Projet de territoire

Suite à la création de la communauté d'agglomération, les élus du Pays de Fontainebleau ont décidé dès 2017 de relever le défi de l'identité et du programme collectif de l'agglomération à travers la démarche d'un projet de territoire, qui mette en avant une vision prospective donnant du sens à l'action communautaire et la rendant lisible auprès de ses habitants.

Le Pays de Fontainebleau a fait le choix de l'anticipation et a décidé de se fixer un cap, une vision claire, partagée et affirmée pour l'avenir du territoire, en tenant compte des recommandations et avis de ses habitants et des acteurs locaux.

Le Projet de Territoire, document socle pour les politiques sectorielles, est construit grâce à la participation et au soutien des habitants et acteurs locaux. Il doit mettre en lumière les spécificités et enjeux du territoire en les croisant avec les orientations des documents cadres (SCOT, SDRIF, Charte du PNRGf, Projet de Contrat Forêt d'Exception 2018-2022, Charte Réserve de Biosphère « EcoTourisme », ...), et définir les objectifs et les actions à porter et à mettre en œuvre collectivement pour les 10 à 15 prochaines années, afin d'affirmer le positionnement de l'agglomération à différentes échelles.

L'étude pour l'élaboration du Projet de territoire a été confiée au bureau d'étude pluridisciplinaire Alphaville et son co-traitant ASM éditions. La Communauté d'agglomération pilote cette étude, en assurant la co-animation et la coordination auprès des élus, des cadres, des acteurs locaux et partenaires.

De juin à décembre 2018, le processus de co-construction transversale a ainsi permis de fédérer les élus et techniciens des 26 communes membres, et de faire participer les acteurs locaux ressources, et les habitants, qui ont manifesté un grand intérêt à la concertation à laquelle ils ont pris part. Plusieurs rencontres en format Atelier, Comité, Balades du territoire ou groupe de travail ont rendu compte de l'avancée des travaux, en associant régulièrement des publics variés. Un questionnaire, en ligne et en format papier disponible dans les structures publiques des 26 communes, a permis de compléter ce travail.

● Les étapes 2018

Une synthèse des documents cadres et de la bibliographie du Pays de Fontainebleau a été réalisée pour un état des lieux global et partagé : approche qui croise les différentes fonctions urbaines (gouvernance, habitat, économie, mobilité, équipement, énergie) avec le socle géographique du territoire (paysage, espaces publics, environnement urbain et naturel), en intégrant des présentations graphiques et cartographiques adaptées aux besoins de l'étude.

Après l'analyse de l'état des lieux et des enjeux du territoire, (qui capitalise les données croisées de diagnostics et d'études, notamment du SDRIF et du SCOT du Pays de Fontainebleau) la mission s'est poursuivie en recueillant les avis et recommandations des acteurs locaux, des élus, des cadres des communes et de l'Agglomération, et des habitants du territoire. Les forces et les faiblesses du territoire ont été travaillées en groupe lors des Ateliers, et c'est aussi collégialement que des thématiques ont été définies pour structurer le Projet de Territoire.





Balade des élus octobre 2018

Étape 1 Travail préparatoire

- État des lieux global et partagé

- **De juin à septembre** : entretiens individuels des maires des 26 communes, réalisation du synopsis et analyse des réponses avec le bureau d'études
- **Septembre** : préparation du concours de dessin et concours photo pour les jeunes habitants en partenariat avec l'Education Nationale, l'association FLC et 4 artistes pour le jury de concours



Étape 2 La concertation des élus et des habitants

- Visite de site en bus
- Questionnaire

- **Octobre** : organisation et mise en œuvre des balades du territoire en bus, pour les élus et les habitants, à travers l'agglomération, en partenariat avec le transporteur Transdev : présentation du territoire, recueil des réactions et des recommandations, questionnaire aux participants
- **Octobre à janvier 2019** : Questionnaire aux habitants (en ligne et sur papier dans les mairies)



Cotec 1 à Ury

Étape 3

Travaux en ateliers avec :

- Les élus
- Les cadres du Pays de Fontainebleau
 - Les cadres des 26 communes,
 - Les partenaires financiers
 - Les acteurs locaux

- **Octobre** : Comité technique 1 avec les cadres de l'agglomération et des 26 communes, un référent des partenaires clé (PNR, CD77, Région Ile-de-France, DDT 77, DRIEE) : prise de contact, présentation du diagnostic technique, partage de la parole des élus, débat et recueil de la parole des cadres.

- **Octobre** : Atelier 1 des acteurs locaux, prise de contact, présentation du diagnostic technique et de la parole des élus, débat et recueil de la parole des acteurs locaux.

- **Juin à décembre** : préparation et coordination de 11 réunions :

- 5 réunions avec les élus de l'équipe projet de territoire
- 3 réunions avec les cadres de l'agglomération
- 3 réunions en groupe de travail réduit (développement économique, tourisme – urbanisme, habitat, déplacement).



Atelier 1 des acteurs locaux

- **Octobre** : Atelier 1 des élus, présentation du diagnostic technique, de la synthèse de la parole des élus lors des entretiens individuels, de la parole des cadres et de celle des acteurs locaux ; travaux pour dégager les ambitions et premières orientations pour le territoire.
- **Octobre** : Comité de Pilotage 1, avec les élus du Bureau communautaire >>> présentation des travaux de l'Atelier 1 des élus, définition des ambitions du Projet de Territoire.



plénière décembre 2018

Étape 4
La présentation en plénière de l'étude

Jeudi 13 décembre l'ensemble des personnes (élus, cadres des communes et de l'intercommunalité, acteurs locaux, habitants) consultés ou participant à la co-construction du projet de territoire ont assisté à la séance plénière.

- **Décembre** : organisation de la réunion plénière de présentation à mi-parcours de l'étude pour élaboration du Projet de Territoire, éléments de contexte, diagnostic et enjeux pour le territoire, présentation des ambitions pour le Projet de territoire. Après l'analyse de l'état des lieux et des enjeux du territoire, qui capitalise les données croisées de diagnostics et d'études, notamment du SDRIF et du SCOT du Pays de Fontainebleau

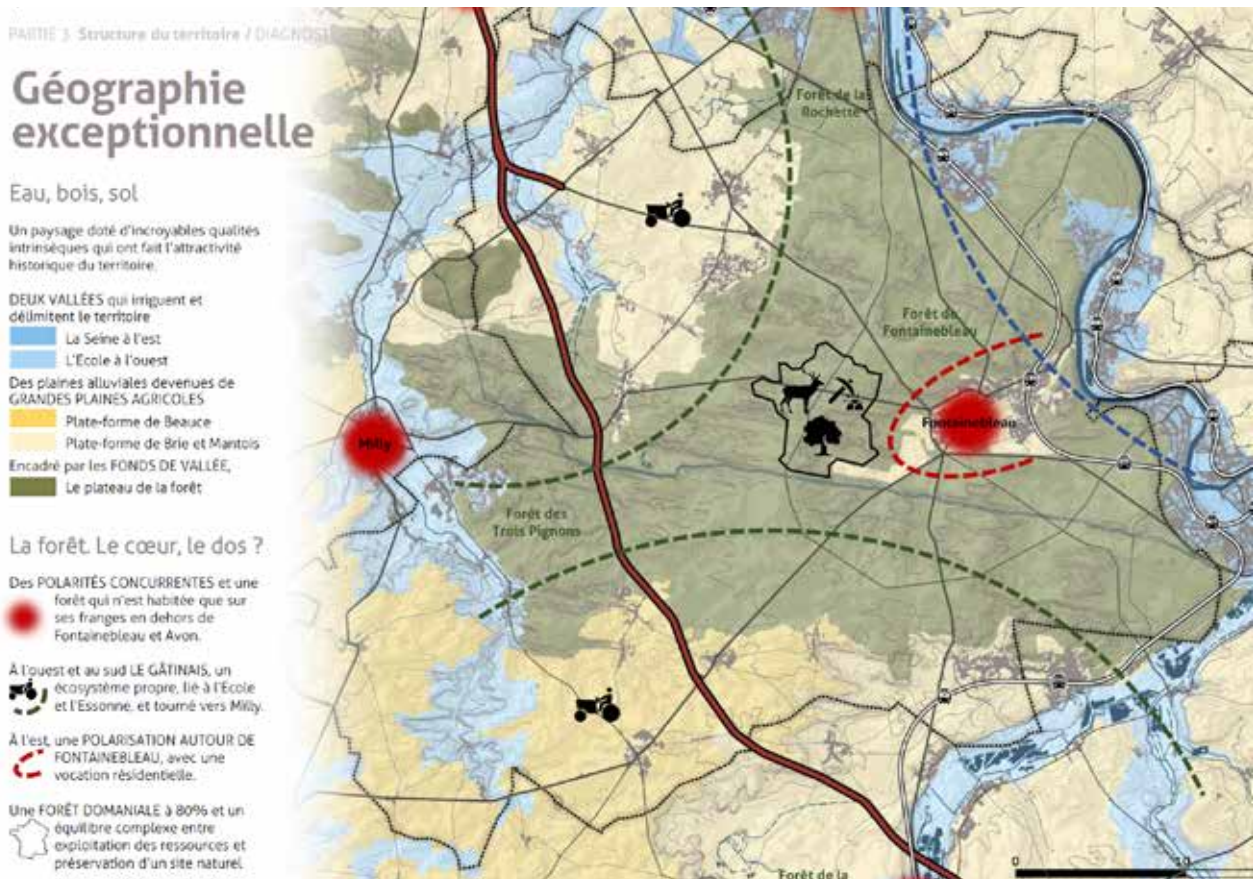
Agence
Agriculture
ACM
Destinataire
CGR
Date
13 déc. 2018

PROJET DE TERRITOIRE CAPF STRATÉGIE D'AVENIR

PHASE 1 – Plénière
Etat des lieux global et partagé

La Plénière

Venez avec vous le 13 janvier 2019
pour participer activement
au Projet de Territoire 1



Carte extraite de l'état des lieux global et partagé

Éléments de contexte



Données clés

7,4% de cidrerie (11,7% en Seine-et-Marne)

Répartition des emplois



Autres commerces, crafts artisanaux
Cafés et professions intellectuelles supérieures
Industrie
Professions intermédiaires
Commerce

L'hôtelier représente le **1^{er} employeur**

90% de la surface agricole dévolue à **3 types de culture** : céréales, oléagineux, betteraves à sucre

112 ha de ZAE (8226 en Seine-et-Marne)

1 939 emplois industriels, **14 932** tertiaires

831 emplois dans l'hôtellerie-restauration (proportionnellement moins qu'en Seine-et-Marne)

22% d'entreprises artisanales

Éléments de contexte



Données clés

60% de logements construits avant 1970

Densité de 156 hab/km² (235 hab/km² en Seine et Marne, 1 000 hab/km² en Île de France)

84,4% de RP (moyenne Seine et Marne à 90,44%)

60% de grands logements et de maisons (moyenne Seine et Marne à 37 et 58%)

La moitié des logements sont situés à Fontainebleau ou Avon, et 90% du parc collectif

100 logements construits par an entre 2006 et 2018

65,6% de propriétaires (62% moyenne Seine et Marne)

32% de locataires, 8% de locataires HLM (16% moyenne Seine et Marne)



Éléments de contexte



Données clés

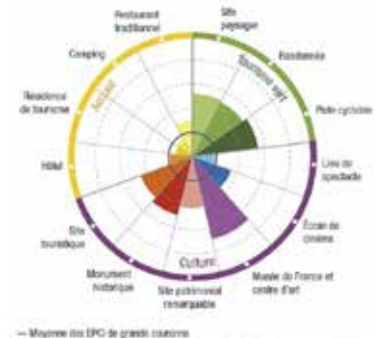
3 musées de France

81 monuments historiques

Fontainebleau, ville royale classée UNESCO, lieu de séjour de **34 souverains et Princes**

3 communes labellisées « Villages de caractère »

31 centres équestres



PARTIE 3 Territoire équipé / DIAGNOSTIC SYNTHÉTIQUE

Synthèse

Territoire équipé

SCOLAIRE

- École primaire
- Collège
- Lycée
- Enseignement supérieur

SPORT

- Lieu de proximité dédié à la pratique sportive (salle, boulodrome, tennis...)
- Salle ou terrain multisports
- Piscine
- Équipement d'intérêt régional (golf, base de loisirs...)

CULTURE

- Bibliothèque
- Musée
- Cinéma et/ou théâtre
- Site patrimonial remarquable (SPR existant et/ou projeté)

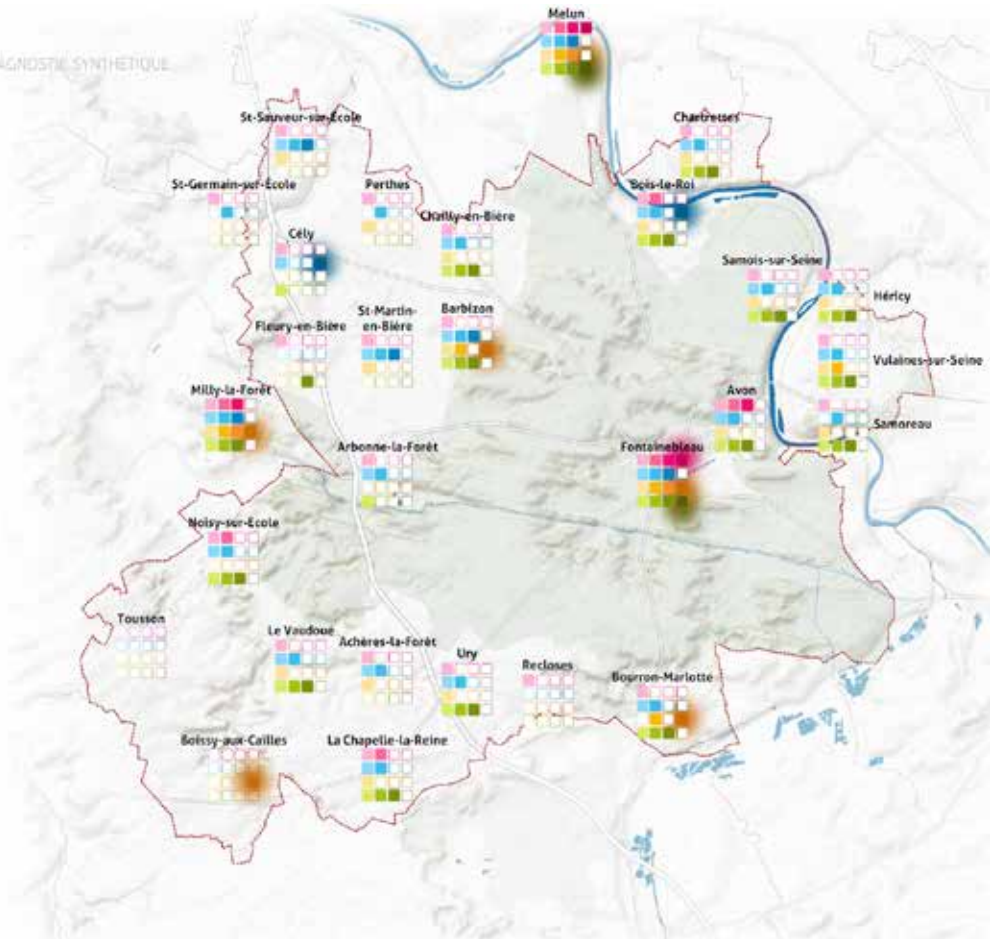
SANTÉ

- Boulangerie et/ou épicerie
- Pharmacie
- Poste et/ou relais de poste
- Hôpital

RAYONNEMENT

- Proximité > Agglo > Région

Source : IPR INSEE 2016



Carte extraite de l'état des lieux global et partagé

● Calendrier 2019

La phase 2 "stratégie locale de développement territorial débutée en octobre 2018 se poursuivra en 2019. Elle portera sur la définition des axes stratégiques et des orientations du projet souhaité par la communauté d'agglomération.

Le Conseil de développement sera créé en fin d'étude pour le Projet de territoire du Pays de Fontainebleau, il sera le prolongement du collège des acteurs intercommunaux ayant œuvré pour le Projet de Territoire.

Contractualisations

● Contrat intercommunal départemental (CID) 2017-2020

L'agglomération et 9 communes ont signé à l'automne 2017 avec le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne, pour une durée de 3 ans, le contrat cadre d'un montant total de **3.131.465€** dont :

- **1 878 879€** pour la programmation des 6 actions de l'intercommunalité
- **1 252 589€** pour la programmation de 9 communes de plus de 2000 habitants du territoire ayant déposé un dossier et n'ayant pas de contrat cadre en cours avec le Département.

En 2018, l'agglomération a mis en oeuvre les réunions de suivi de dossiers intercommunaux pour signature des conventions de réalisation et démarrage des travaux.

7 communes ont déposé également un dossier en 2017-2018 pour établir une convention de réalisation de leur opération.

- Construction d'une bibliothèque à Bois-le-Roi
- Extension du pôle de coordination gérontologique "Clic Facil" à Samoreau
- Construction accueil de loisirs, périscolaire et multi-accueil à Samoies-sur-Seine
- Rénovation de l'église à Chartrettes
- Rénovation intérieur église Saint-Louis à Fontainebleau
- Création d'une chaufferie biomasse à Perthes
- Aménagement de la place du Clos à Héricy
- Aménagement du restaurant scolaire et réhabilitation d'un commerce à Vulaines-sur-Seine

En novembre 2018 un avenant a été pris par les élus du Conseil communautaire afin de :

- Inscrire les 2 opérations souhaitées par la commune de **Vulaines-sur-Seine** (« **réaménagement du restaurant scolaire** » et « **réhabilitation d'un commerce en centre bourg** », en remplacement de l'opération d'aménagement de la promenade Mallarmé),
- Complémenter l'opération intercommunale « **réaménagement de la gare routière du collège Christine de Pisan à Perthes** » avec le volet « **sécurisation des abords** » (carrefour RD50). De ce fait le reliquat de la subvention restant à attribuer à l'agglomération passe à **257 903,48€**. Ce montant peut être affecté jusqu'en 2020 à une nouvelle opération intercommunale.

Opérations intercommunales	Calendrier prévisionnel	Coût estimé HT	Subvention départementale	coût prévisionnel agglomération
Réfection et couverture des terrains de tennis à Bourron-Marlotte (1)	2018-2019	689 619,93 €	264 000 €	46 885,98 €
Réhabilitation de la base nautique La Magdeleine à Samoies (2)	2018-2019	1 317 364,00 €	526 945,60 €	308 443,23 €
Réhabilitation du port de plaisance de Valvins à Avon	2017-2018	232 302,00 €	92 920,80 €	181 420,92 €
Mise aux normes et extension du bâtiment socio culturel intercommunal basé à Cély (3)	2018-2019	697 565,50 €	98 000 €	263 938,96 €
Voirie et réseaux de la restructuration urbaine du quartier du Bréau à Fontainebleau (4)	2018-2019	1 057 298,00 €	388 000 €	519 443,60 €
Aménagement de la gare routière du collège à Perthes et sécurisation des abords (5)	2019	622 515,30 €	251 106,12 €	251 482,18 €

(1) Bénéficie aussi de subvention du CNDS

(2) Bénéficie aussi de subvention État (CNDS 143 200€), Région (CAR 281 915,90 €)

(3) Bénéficie aussi de subvention État (DETR/ CNDS 258 000 €), CAF (133 000 €)

(4) Bénéficie aussi de subvention Région (CAR 388 904,40 €)

(5) Bénéficie aussi de subvention Ile-de-France Mobilités (122 027 €)



Tennis couverts Bourron-Marlotte



Base nautique de la Magdeleine Samoï

● Contrat d'Aménagement Régional (CAR) signé en 2017

En 2018 suivi des dossiers techniques et dépôts en Région pour signature des conventions de réalisations par la Région et le Pays de Fontainebleau, afin de pouvoir démarrer les travaux en 2018 :

- Réfection et couverture des terrains de tennis de Bourron-Marlotte : 206.679,09€ -> fin des travaux attendue pour l'été 2019
- Requalification voirie et réseaux de la voie Nord-Sud de Villars – restructuration urbaine du quartier du Bréau, à Fontainebleau : 595.678,80€ -> lancement des travaux en 2019

● Contrat Plan État-Région 2015-2020

En 2017 l'intercommunalité a rencontré les services de l'Etat et de la Région pour demande de financement au titre de l' « Aide à l'ingénierie territoriale », dans le cadre de la mise en œuvre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

En 2018 l'intercommunalité a déposé son dossier de candidature auprès des 2 partenaires pour demande de financement d'un programme d'études avec et signature d'**une convention cadre multipartite Etat-Région-EPCI** :

intitulé	Calendrier de réalisation	Montant HT prévisionnel annoncé	Montant de la part maîtrise d'ouvrage	Financement Régional	Financement Etat	Autres co financements attendus
réalisation d'un projet de territoire	mai-18	92 000 €	27 600 €	0 €	64 400 €	
réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial	avr-18	70 000 €	21 000 €	49 000 €	0 €	
réalisation d'un Plan Local de Déplacements	2019	83 000 €	24 900 €	0 €	1 660 €	41 500€ (IdF Mobilités)
réalisation de la mission Site Patrimonial Remarquable	2019	100 000 €	30 000 €	20 000 €	0 €	50 000€ (DRAC)
TOTAL		345 000 €	103 500 €	69 000 €	66 060 €	91 500 €

Fin 2018 l'intercommunalité a de nouveau pris attache avec les services de l'Etat et de la Région afin d'inscrire l'étude pour **élaboration du Plan Local de l'Habitat avec volet foncier**. Le volet foncier fait aussi l'objet d'une aide financière et technique de l'EPFIF.

Coût prévisionnel 80 000 €, financement Etat 41 000 €, reste à charge 24 000 €

Les trois objectifs visés par le dispositif État-Région sont :

- Accompagner la restructuration intercommunale,
- Soutenir les dynamiques territoriales permettant de lutter contre les disparités infrarégionales et conforter la multipolarité de l'Île-de-France, d'encourager les territoires périurbains à bien définir leurs projets de développement et à inscrire leurs stratégies dans les grands enjeux régionaux de planification et d'aménagement,
- Mobiliser et coordonner l'offre d'ingénierie francilienne en proposant aux territoires un dispositif intégré via notamment un accompagnement mutualisé, un cadre d'échange privilégié et une stratégie d'étude pluriannuelle

Politique de la ville

La Politique de la ville est une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomérations, elle est également portée par le Pays de Fontainebleau. Elle regroupe le pilotage du contrat de ville du quartier des Fougères et celui du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévoyance de la Délinquance (CISPD)

● Le contrat de ville

Le quartier des Fougères est le seul inscrit en contrat de ville sur le territoire des 26 communes de la du Pays de Fontainebleau.

La ville d'Avon a signé avec l'Etat en juin 2015 un contrat de ville pour le quartier des Fougères, identifié prioritaire au titre des critères de la politique de la ville.

Le Pays de Fontainebleau s'est substitué à la commune d'Avon pour la gouvernance du contrat de ville. L'ingénierie est portée par l'agglomération, en associant les services de la ville d'Avon. Les services de l'Etat sont en appui.



Activité en pied d'immeuble



Action Escapade de la ville d'Avon



Visite explicative des services de la ville aux nouveaux habitants par l'association Couleurs Terrasses

Les temps forts de 2018

- La durée du contrat de ville a été prolongée jusqu'à 2022 (au lieu de 2020), portant sa durée de 2015 à 2022.
- Le Pays de Fontainebleau a organisé 2 fois par mois des réunions groupes de travail techniques avec la ville d'Avon afin de finaliser l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville et mettre en place les synergies avec les partenaires et les acteurs.
- La présentation en plénière Comité de Pilotage de l'évaluation à mi-parcours en juillet 2018, pour transmission aux services de l'Etat.
- Les comptes rendus et tableaux de suivis des orientations et actions sont réalisés et mis à jour par l'agglomération, suite aux réunions de travail
- L'agglomération suit les actions programmées avec les porteurs de projets en vue de la réalisation du bilan annuel qui doit faire l'objet d'une délibération intercommunale et communale par la ville d'Avon.

Le Pays de Fontainebleau fait des points hebdomadaires avec les élus référents, organise les réunions COTEC et COPIL, et construit les données à présenter aux membres de ces 2 instances de la gouvernance du contrat de ville.

L'Etat apporte chaque année des aides financières aux actions proposées sur les thématiques de ces 3 piliers. En 2018 l'aide financière de l'Etat est de 56 000€, réparti ainsi :

	Total 2015 à 2017	2017	2018
1- Pilier Cohésion Sociale	90 857 €	34 400 €	50 052 €
Education	6 720 €	0 €	0 €
Parentalité	0 €	0 €	21 679 €
Culture et expression artistique	7 796 €	0 €	2 750 €
Lien social, citoyenneté et participation des habitants	74 041 €	32 100 €	16 123 €
Lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse	2 300 €	2 300 €	0 €
2- Pilier Développement économique et emploi	22 100 €	15 600 €	5 948 €
3- Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain	21 080 €	6 000 €	0 €
Pilotage, ingénierie, ressources et évaluations	3 000 €	0 €	0 €
TOTAL	137 037 €	56 000 €	56 000 €

Les actions 2018

Porteur de l'action	Intitulé de l'action	Objectifs
PILIER COHÉSION SOCIALE		
PARENTALITÉ ET DROITS SOCIAUX		
Ville d'Avon	Escapades 2018: Ensemble!	Favoriser la réussite éducative par des actions de soutien à la parentalité, renforcer le lien social républicain, par des actions de promotion des valeurs de la république et de la citoyenneté, par des actions permettant le rapprochement entre les services publics et la population, par des actions favorisant la participation des habitants.
	Parent de mon école et de mon quartier	
CULTURE ET EXPRESSION ARTISTIQUE		
Association du Conseil citoyen Avonnais	Activités culturelles, théâtre et danse	Faire passer des messages importants à toutes les communautés des fougères en les illustrant par des scènes de la vie quotidienne, favoriser la réussite éducative et renforcement du lien social républicain
LIEN SOCIAL, CITOYENNETE		
Association Couleurs terrasses	Atelier jeux intergénérationnel	Parvenir à une meilleure maîtrise des codes citoyens
Ecole élémentaire les Terrasses	Développer une conscience citoyenne, sociale et écologique à partir de projets pédagogiques	Favoriser le lien social entre l'Ecole, la famille et les associations à travers la mise en œuvre d'ateliers
Couleurs Terrasses	Ateliers socio linguistiques	améliorer la qualité de vie dans le quartier et favoriser la participation des habitants.
PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
EMPLOI		
Mission locale de la Seine et du Loing	100 chances 100 emplois	Renforcer les actions de formation et d'accompagnements individuels et collectifs
Mission locale de la Seine et du Loing	Sensibilisation au territoire économique Sud Seine et Marnais auprès des classes de 4ème et soutien à la recherche du stage de 3ème	Sensibiliser les élèves à la réalité du territoire économique et les soutenir dans leurs recherches de stage
Mission locale de la Seine et du Loing	Job à la journée Avon	Proposer un moyen de financement rapide, facile aux jeunes moyennant un "petit job"
La Rose des Vents	Coup de Pouce Avon	Permettre aux femmes bénéficiaires des minima sociaux DELD d'être recrutées en emploi aidé et d'effectuer une étape de leur parcours professionnel via un accompagnement individuel et collectif renforcé et personnalisé

Bilan à mi-parcours du contrat de ville

Le bilan à mi-parcours du contrat de ville a été finalisé en 2018 pour être présenté en Comité de Pilotage de juillet 2018. Les partenaires, acteurs, élus et techniciens du dispositif ont été associés. Les objectifs du contrat de ville du quartier des Fougères ont été adaptés au contexte du quartier observé à fin 2017.

● Conseil Intercommunal de sécurité et de prévoyance de la délinquance (CISPD)

L'intercommunalité a délibéré en 2018 pour créer cette instance obligatoire de la compétence politique de la ville, afin de réunir les assemblées plénières et premiers groupes de travail à l'échelle des 26 communes en 2019.

Les compétences optionnelles

- L'assainissement **PAGE 54**
- L'eau potable **PAGE 54**
- Le Plan Climat Air Énergie **PAGE 55**
- Les équipements (construction, réhabilitation, gestion) **PAGE 56**
- Les Relais Assistants Maternels **PAGE 59**



Travaux eau potable Boissy-aux-Cailles



Piscine de la Faisanderie



Défilé de printemps du RAM

L'assainissement

L'agglomération a réalisé **1 700 000 € H.T d'études et travaux en investissement** pour la compétence assainissement avec ci-dessous les principales opérations réalisées.

Commune d'Avon : Création de regards rue du vieux rû pour un montant de **30 653.37 €**

Commune de Barbizon : Études de risques règlementaires pour les stations d'épuration supérieure à 2 000 Equivalent/habitant pour un montant de **8 319.00 € H.T**

Commune de Bourron Marlotte : Reprise branchement Chemin des Bois pour un montant de **12 832.50 € H.T**

Commune de Cély : Maitrise d'œuvre dévoiement des réseaux du Golf pour un montant de **24 180.00 € H.T.**

Communes de Chartrettes et Bois-le-Roi : Curages de divers réseaux d'assainissement sur la commune de Chartrettes pour un montant de **13 452.00 € H.T** et réalisation du SDA (Schéma Directeur Assainissement) pour un montant de **136 000.00 € H.T** ; Le SDA (eaux usées et eaux pluviales) sera approuvé en 2019.

Commune de Fontainebleau : Réalisation des travaux de réhabilitation des réseaux rue du Château eaux usées pour un montant de **353 500.00 € H.T** et eaux pluviales pour un montant de **33 000.00 €** ; Ces travaux seront réceptionnés en 2019. Réhabilitation du réseau d'assainissement rue de la Haute Bercelle pour un montant de **23 522.58 €.**

L'eau potable

L'agglomération a réalisé **996 522.78 € H.T d'études et travaux en investissement** pour la compétence eau potable :

Avon : Réalisation du renouvellement des 60 derniers branchements eau potable pour **102 000.00 € H.T**

Barbizon : Réhabilitation du Château d'eau (Maitrise d'œuvre + Travaux) pour **312 000 €**

Bois-le-Roi : Fourniture et pose stabilisateur de pression pour **15 805.04 €**

Boissy-aux-Cailles : Étude de protection du Captage d'eau potable pour **16 550.00 € H.T** et renouvellement de la canalisation eau potable rue St André pour **54 026.06 € H.T**

Chartrettes : Remplacement de 18 branchements plomb rue Colbert pour **27 347.76 € H.T** et renouvellement de 19 branchements plomb

coût assainissement 3 704 794.77 €
10 % du Budget principal

Commune d'Héricy : Renouvellement pompes poste de refoulement place du Clos pour un montant de **12 704.10 € H.T**

Commune de la Chapelle-la-Reine : Aménagement et remise en état clarificateur STEP pour un montant de **14 361.03 € H.T**

Communes de Noisy-sur-École et le Vaudoué : Pose de 4 débimètres pour un montant de **24 945.89 € H.T**

Commune de Recloses : L'agglomération a réalisé en 2018, les travaux de réhabilitation de la STEP de Recloses pour un montant de travaux de **264 645.00 € H.T** et le renouvellement des filtres pouzzolane pour un montant de **12 428.00 € H.T.** Les travaux seront réceptionnés en 2019.

Commune de Samois-sur-Seine : L'agglomération a achevé les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour un montant **356 700.00 € H.T** sur les rues suivantes (Rue des Martyrs, Avenue Leclerc, Bld Aristide Briand, rue de la Libération et Quai F. Roosevelt). Les travaux seront achevés en 2018.

Commune d'Ury : Création aire stationnement benne STEP pour un montant de **14 714.00 € H.T**

Remplacement armoire électrique réseau sous vide pour un montant de **33 743.99 € H.T**

Commune de Vulaines-sur-Seine : Travaux de changement de tampons RD 39 pour un montant de **10 440.00 € H.T**

coût eau potable 1 714 426,42 €
4.8 % du Budget principal

rue Carnot pour **29 098.88 € H.T** et Schéma directeur eau potable pour **69 918.00 €.**

La Chapelle-la-Reine : Fourniture et pose bêche suppression réservoir + pose de bouteille chlore **16 552.30 € H.T** et fourniture et pose stabilisateur vannes pour un montant de **12 647.88 € H.T**

Fontainebleau : Renforcement canalisation Bld Magenta pour un montant de **49 149.66 €**

Perthes : Diagnostic pour réhabilitation château d'eau pour un montant de **9 350.00 € H.T** et étude DUP Forage pour un montant de **14 872.00 € H.T**

Tousson : Mission de l'hydrogéologue et mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du forage pour un montant de **25 000.00 € H.T.**

Le Plan Climat Air Énergie PCAET

Un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle, et la loi de transition énergétique pour la croissance verte, c'est un cadre d'engagement pour le territoire.

1

Limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES)

2

Réduire la vulnérabilité du territoire.

Objectifs chiffrés

Pour 2020 : réduire de 20 % les émissions de GES ; améliorer de 20 % l'efficacité énergétique ; porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

Pour 2050 : le facteur 4 (diviser par 4 ses émissions de GES sur la base de 1990).

En mars 2018, les présidents des intercommunalités du Pays de Fontainebleau, du Pays de Montereau et du Pays de Nemours ont signé la convention de délégation à un bureau d'études pour les prestations d'études relatives à l'élaboration réglementaire du Plan Climat Air Energie Territorial et la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique. Le Pays de Fontainebleau a souhaité mutualiser les moyens d'ingénierie du fait de la proximité et des similitudes des territoires des trois intercommunalités.

Cette étude mutualisée fait l'objet, pour les trois intercommunalités, d'une demande de partenariat avec les services de l'Etat (DRIEA, DRIEE, DDT) et de la Région Île-de-France, dans le cadre de l'aide à l'ingénierie territoriale du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020.

C'est une opportunité pour nos collectivités de poursuivre ensemble sur la voie du développement durable et de la transition énergétique, en synergie avec les orientations régionales, nationales et européennes.

Le choix du Bureau d'études lauréat pour suivre cette mission a été effectué courant avril 2018. Sa mission dure 18 mois. Il épaulera les trois collectivités dans la conception et la mise en œuvre de leur Plan Climat respectif. En parallèle, les étudiants du mastère spécialisé IGE - Ingénierie et Gestion de l'Environnement à l'ISIGE MINES ParisTech de Fontainebleau, ont réalisé un pré-diagnostic énergétique de chacun de nos territoires lors de la première quinzaine du mois de mars. Une aide précieuse qui sera complétée par le bureau d'études.

Point d'étape 2018

En juillet, lancement de l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET).

La première phase de diagnostic a permis d'identifier **le transport et l'habitat** comme étant des secteurs à enjeux, car fort consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre.

La performance énergétique* du bâti construit sur le territoire du Pays de Fontainebleau présente un véritable enjeu. En effet, les habitations et les bâtiments tertiaires (c'est-à-dire à usage commercial ou administratif) sont responsables de 37% des émissions de gaz à effet de serre et 53% de la consommation d'énergie totale du territoire. Massifier la rénovation des bâtiments ou encore accompagner l'évolution des usages des bâtiments sont des solutions pour améliorer la performance énergétique du bâti.

Les véhicules circulant sur le territoire du Pays de Fontainebleau émettent une quantité majeure de gaz à effet de serre (57% des GES émis par le territoire). Ils consomment également d'importantes quantités d'énergie fossile. Aménager le territoire de façon à favoriser le recours aux modes de déplacement doux, ou encore permettre l'utilisation de véhicules fonctionnant aux énergies renouvelables (électricité, gaz naturel vert...) peuvent être des solutions.

La prochaine étape consiste à réfléchir à la stratégie et aux actions à mettre en place sur le territoire pour, entre autres, diminuer l'impact de ces activités sur le changement climatique. Des ateliers de concertation et de travail seront organisés en début d'année 2019.

Les Équipements

La compétence optionnelle « construction réhabilitation et gestion d'équipements sportifs » exercée antérieurement par les EPCI fusionnés et dissous, a été dévolue à la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau dans l'attente de l'adoption de ses nouveaux statuts.

● Le port de Valvins

En juin, le chantier du Port de Valvins à Avon a été réceptionné et permettra une mise à l'eau en sécurité des bateaux grâce à une grue et une descente en pente douce. Des embâcles ont également été mis en place suite aux crues de 2016 et 2017, permettant d'amoinrir les dégâts potentiels sur les embarcations amarrées.



coût port de plaisance 86 027.28 €
0.2 % du Budget principal

Port de plaisance Valvins (Avon)

● La piscine

La fréquentation est passée de **149 640 entrées à 154 179 entrées**, malgré la fermeture le midi et l'ouverture reportée d'une heure pendant la période estivale. Le nombre d'entrées a augmenté, **+ 4 539 entrées !** La fréquentation des clubs et associations enregistre une légère baisse liée à la suppression d'une section (Nat Synchro) et une baisse du nombre d'adhérents sur une autre (Gym Volontaire). La baisse de la fréquentation des collèges/lycées constatée est confirmée par rapport à 2017 et s'explique par des contraintes budgétaires et des choix d'activités différentes. La fréquentation notamment sur les entrées du public progresse de **4412 entrées en 2018 (6020 en 2017)**, le nombre de scolaires accueillis reste constant et à son maximum. Ce qui fait une progression de la fréquentation du public de **plus de 10 000 entrées sur 2 ans**. La fréquentation pour les activités piscine (gym aquatique, aquabiking, nat adultes) est constante, l'augmentation observable est celle des bébé nageurs de 1069 entrées liée au retour à la semaine de 4 jours.

Les recettes sont en baisse de 91 201€. En cause, moins d'utilisateurs de l'espace forme, moins d'activités à l'année, moins de location des bassins aux scolaires et budget en baisse des collèges/lycées pour l'activité piscine. La baisse des recettes est de 19 201€ et se fait principalement sur les activités « commerciales » de la piscine.

Les dépenses sont en baisse de 30 666€

En période scolaire, la fréquentation est **+de 35 h** par semaine pour **le public**, **20 h** pour les **scolaires** et **+ de 40h** pour les **associations**

Pendant les vacances la fréquentation passe à **+ de 60h** par semaine pour le public
L'équipement est ouvert **2115 h** au public **1571 h** aux associations et **792 h** aux scolaires



coût piscine 1 329 189.71 €
3.7 % du Budget principal

Refonte en 2018 du site internet de la piscine :
www.piscine-faisanderie.fr

Piscine de la Faisanderie (Fontainebleau)

● Le stade Pierre de Coubertin

Le stade est fréquenté :

110 heures par semaine
par **555 élèves**
de 5 établissements scolaires
(augmentation due à l'ouverture du collège Arnaud Beltrame à Vulaines)

120 heures par semaine
par **1429 participants**
de **16 associations**

et a accueilli
15 manifestations
(karaté, foot,
rugby, badminton
et divers)

Cet équipement compte :

- 3 terrains de football ou rugby (dont 1 synthétique),
- 1 salle multisports,
- 1 dojo,
- 5 terrains de tennis dont 1 couvert,
- 1 piste d'athlétisme,
- 1 terrain multisports,
- et 1 skate-park.

En 2018, le Pays de Fontainebleau a financé **19 472.26 € pour du matériel** (traçage terrains, autolaveuse, bac de ramassage, débroussailleuse sur roues, tondeuse, traceuse à rouleau pour terrain et monobrosse laveuse). **Des investissements à hauteur de 18 966.80 €** ont été faits sur les constructions (travaux éclairage, remplacement pompe de recyclage circuit eau, remplacement éclairage entrée, pare-ballons terrain synthétique, fourniture et pose de 2 buts pliables, panneau affichage avec bandeau).

coût stade Coubertin 198 089,77 €
0.5 % du Budget principal



stade Coubertin

● Le stade Philippe Mahut

Cet équipement compte :

- 6 terrains de football ou rugby (dont 1 synthétique),
- 1 piste d'athlétisme avec aires de jeux et de lancer,
- 11 terrains de tennis dont 6 couverts,
- 1 plateau sportif scolaire
- 1 plaine de jeux rugby (nouveau)
- 1 pas de tir à l'arc

En 2018, le Pays de Fontainebleau a financé **138 213.8 € de travaux** (réfection de la plaine de jeux, remplacements de poteaux terrain de tennis, cloture, fourniture et création de points d'eau extérieur...) et **32 798 € de matériels** (tondeuse, traceuse, chariot d'arrosage, barrières...).

coût stade Philippe Mahut 566 520,42 €
1.6 % du Budget principal

Le stade est fréquenté :

par **10 052 élèves**
de **359 classes**

7784 heures
par **12 associations**

et a accueilli
65 manifestations
(rugby, foot,
athlétisme,
cyclotourisme...)



Stade Philippe MAHUT (Fontainebleau)

- **La base nautique de la Magdeleine**

Un important chantier de rénovation, construction et mise aux normes a été entrepris à la base nautique. Les hangars à bateaux sont terminés, il reste les aménagements intérieurs pour une réception des travaux à venir en 2019



coût base nautique 47 913.39 €
0.13 % du Budget principal

La Magdeleine (Samois-sur-Seine)



Chantier à novembre 2018

- **Les tennis**

2 tennis extérieurs et 1 terrain couvert avec club house attenant situé à Bourron-Marlotte.

opération de **689 619,93 €**

avec entre autre une subvention du département de 264 000 € et reste à charge de 46 885,98 € pour l'agglomération



pose de la charpente

- **Bâtiment socio-culturel intercommunal basé à Cély**

Un important chantier de rénovation, extension et mise aux normes a été entrepris dans ce bâtiment qui accueillait les activités petite enfance, enfance et jeunesse jusqu'à l'été 2016.



Bâtiment sur 3 niveaux , parmi les chantiers :

Rez-de-jardin : cloisonnement en salles d'activités et de stockage, ajout de sanitaires, enlèvement de l'ancien système de chauffage, accès à l'ascenseur

Premier niveau : cloisonnement en salles d'activités, dortoirs, stockage, ajout de sanitaires, création d'une cuisine pédagogique, accès à l'ascenseur

Deuxième niveau : cloisonnement en salles d'activités, ajout de sanitaires, accès à l'ascenseur

Sécurisation du parking et mise à niveau avec le reste des bâtiments.

coût RAM 197 353.06 €
0.5 % du Budget principal

Le Relais Assistants Maternels

Par délibération n°2017-216 du 29 juin 2017, le Pays de Fontainebleau a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale », en intégrant la création et la gestion de relais d'assistants maternels pour toutes les communes membres. Par conséquent, à compter du 1er janvier 2018, l'activité Ram mise en œuvre par le service petite enfance-enfance-jeunesse du Pays de Fontainebleau en faveur des publics de 0 à 3 ans et des professionnels de la petite enfance s'exerce sur l'ensemble du territoire du Pays de Fontainebleau, soit 26 communes.

Les missions d'un Ram sont à la fois d'informer et d'accompagner dans leurs démarches les familles et les professionnels de l'accueil individuel du jeune enfant, mais aussi d'offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles, tout en les enrichissant. Les Ram du Pays de Fontainebleau ont obtenu des agréments par la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne pour fonctionner et un avis favorable de la Protection Maternelle Infantile (PMI) pour chaque local utilisé.

● Mission 1

- Informer les familles sur le mode de garde existant sur le territoire
- Mettre en relation l'offre et la demande en matière d'accueil du jeune enfant chez un assistant maternel
- Informer les parents et les professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail
- Sensibiliser les parents et les professionnels sur l'intérêt de la formation continue
- Informer les professionnels de l'accueil individuel quant aux conditions d'accès de ces métiers.

● Mission 2

- Contribuer à la professionnalisation des assistants maternels/ gardes à domicile
- Enrichir leurs compétences
- Être un lieu de rencontres, d'échanges et d'expression pour les professionnels de l'accueil individuel, les enfants et les parents
- Créer une dynamique entre les professionnels de l'accueil individuel
- Renforcer les liens parents-assistants maternels/ gardes à domicile
- Utiliser les compétences des parents et des professionnels de l'accueil individuel

● Objectifs opérationnels

- Faire connaître la structure
- Aider dans la fonction d'employeur et d'employé
- Être identifié comme un des maillons de la coparentalité (parents et familles, AM et GàD, Education Nationale, accueil de loisirs...)
- Proposer des activités permettant à l'enfant de se construire
- Développer la formation professionnelle pour les AM/GàD
- Maintenir et accentuer la dynamique en place entre les professionnels de l'accueil individuel
- Renforcer les liens parents-professionnels de l'accueil individuel
- Utiliser les compétences des parents et des professionnels de l'accueil individuel

Dépenses 212 030.53€ - Financement CAF 31 915.84€*

**année de transition avec perception sur 1/5 ème des RAM*

- **Les ateliers d'éveil** en matinée sont ouverts aux professionnels de l'accueil individuel du territoire et aux enfants accueillis de 3 mois à 3 ans et se déroulent en période scolaire. Leurs organisations varient selon les secteurs.

1 307 Ateliers
7 assistants maternels
et gardes à domicile en
moyenne par atelier
14 enfants en moyenne
par atelier



Défilé de printemps 2018

- **Les permanences administratives** assurées par les animatrices des Ram ont lieu en après-midi pour répondre aux demandes des publics, préparer et organiser leurs ateliers et actions, assister à des temps de travail collectifs (inter-Ram, supervision, réunions CAF/PMI, réunions de coordination du Pays de Fontainebleau...).

350 Assistants maternels agréés et gardes à domicile
+ 1 000 places d'accueil théoriques

465 familles utilisent les services du RAM
171 participations d'assistants maternels ou gardes à domicile aux fêtes ou événements organisés par le RAM.

- **Les RAM du Pays de Fontainebleau**, animés par cinq animatrices qualifiées, est issus des RAM déjà existants (RAM du Pays de Bière, RAM d'Avon, RAM de Bois-le-Roi, RAM de Fontainebleau et RAM de La Chapelle-la-Reine). Leur fonctionnement et secteurs d'intervention ont été adaptés tout au long de l'année 2018, en concertation avec la Caf et la PMI pour couvrir l'ensemble du Pays de Fontainebleau :

- **Les Lutins de la Plaine** fonctionne en itinérance sur 9 communes dès le 1er janvier 2018 avec 4 lieux fixes d'ateliers d'éveil (Arbonne-la-Forêt, Perthes, St Sauveur-sur-Ecole et Fleury-en-Bière)
- **Les Lutins de la Seine** fonctionne en itinérance sur 6 communes à compter du 1er septembre 2018 avec 3 lieux fixes d'ateliers d'éveil (Bois-le-Roi, Samoreau et Vulaines-sur-Seine)
- **Les Lutins de la Reine** fonctionne en itinérance sur 9 communes, avec 2 lieux fixes d'ateliers d'éveil (La Chapelle-la-Reine et Noisy-sur-École) jusqu'en août 2018 puis 3 lieux fixes (ajout de Bourron-Marlotte)*
- **Les Lutins de la Vallée** fonctionne à Avon avec 3 lieux fixes d'ateliers d'éveil (quartier centre, quartier des Terrasses et quartier de la Butte Montceau)*
- **Les Lutins de la Forêt** fonctionne à Fontainebleau avec 1 lieu fixe d'ateliers d'éveil à la Maison de l'Enfance. De janvier à mars 2018, la commune de Fontainebleau a souhaité, par délibération et en raison de contraintes internes, conserver provisoirement la gestion de ce Ram.

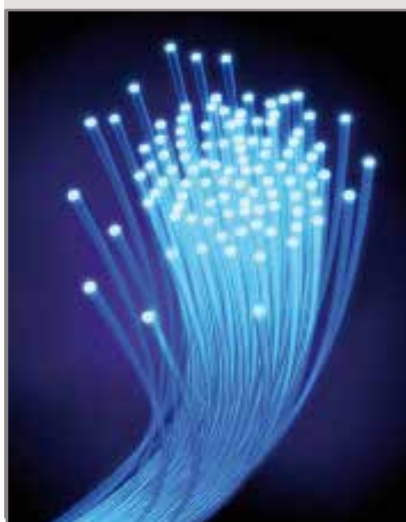
* L'organisation de ces Ram est déléguée en 2018 à l'association ENFANCE POUR TOUS, par continuité du marché public établi par la commune d'origine et seront repris en régie directe par le Pays de Fontainebleau à compter du 1er janvier 2019.



Les activités des RAM sont ouvertes librement aux publics visés.

Les compétences facultatives

- L'aménagement numérique **PAGE 62**
- Le soutien aux activités artistiques, culturelles et sportives **PAGE 63**
- Les accueils collectifs de mineurs **PAGE 64**
- La charte propreté forêt et lisière **PAGE 65**



L'aménagement numérique

Avec l'aide financière de l'État, de la Région Ile-de-France, du Département de Seine-et-Marne, de Seine-et-Marne Numérique et de la société Seine-et-Marne THD, le Pays de Fontainebleau continue le projet de déploiement de la fibre optique, via le réseau sem@fibre77.

Les 24 communes concernées avaient entamé la démarche avant la création de la nouvelle agglomération du Pays de Fontainebleau en adhérant au syndicat. En 2017, les études et travaux pour le câblage de la fibre optique sur les communes de Barbizon, Bois-le-Roi, Chailly-en-Bière, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Saint-Martin-en-Bière en liaison avec Seine-et-Marne Numérique sont réalisés.

Les travaux de déploiement seront réalisés à l'échelle du territoire sur une durée de 6 ans. Le coût total des travaux est estimé à 3 M€

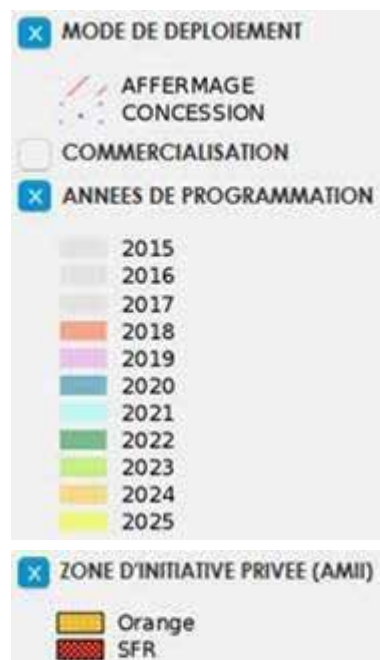
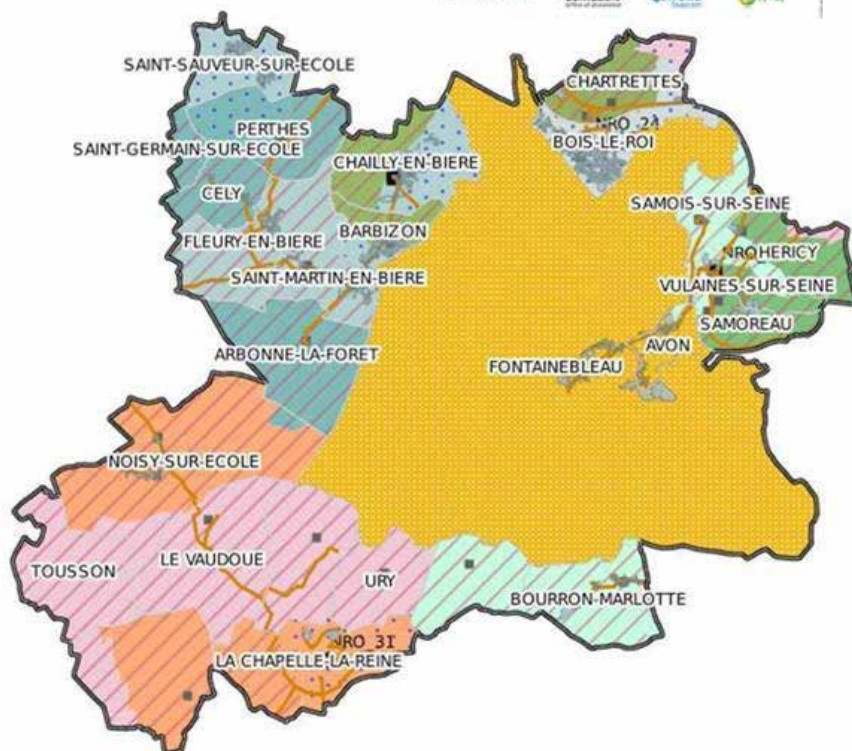
Fontainebleau et Avon étant en zone AMII (Une zone AMII est une partie du territoire dans laquelle un ou plusieurs opérateurs privés ont manifesté leur intérêt pour déployer un réseau en fibre optique FTTH), bénéficient d'une prise en charge intégrale par Orange, les études et travaux sont réalisés par Orange et seront réalisés sur une durée de 5 ans.

Deux réseaux de fibre optique complémentaires mis en place par Seine-et-Marne Numérique, sem@for77 et sem@fibre77 apportent le très haut débit : le premier s'occupe de fibrer les professionnels et les seconds les particuliers. L'objectif est de permettre aux habitants de bénéficier d'un très haut débit (à partir de 100 Mbits/s) et d'offres incluant la télévision, la téléphonie et internet. Le déploiement se mettra en place jusqu'en 2022.

En 2018 des ouvertures à la commercialisation ont eu lieu sur tout ou partie de 7 communes :

- Saint-Martin-en-Bière,
- Fleury-en-Bière,
- Barbizon,
- Chailly-en-Bière,
- Saint-Sauveur-sur-École,
- Bois-le-Roi,
- et Chartrettes

Des réunions d'informations se sont tenues en amont.

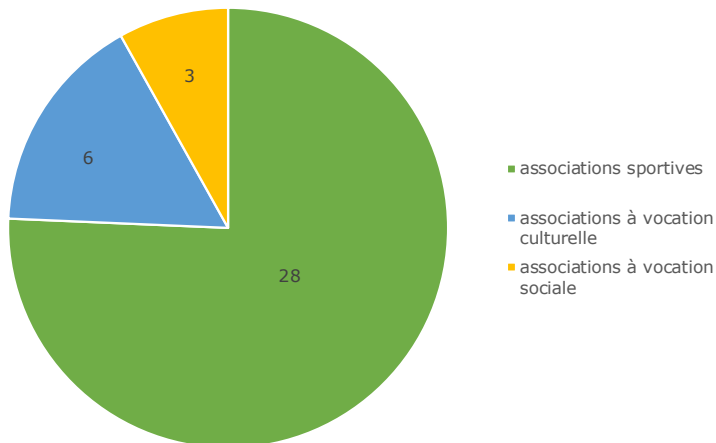


coût 253 050 €
0.7 % du Budget principal

Le soutien aux associations

En 2018 le Pays de Fontainebleau a renouvelé son soutien aux associations soutenues antérieurement par les intercommunalités fusionnées et dissoutes.

Répartition des associations soutenues en 2018



En 2018

253 050 €
de subventions
ont été versées
à **37 associations**
sportives ou culturelles
ou à vocation sociale



Festival Pop-Rock



Meeting piscine octobre 2018

**Au delà des subventions,
le Pays de Fontainebleau a mis
au service des associations
des moyens de communication :**

- Le recensement des manifestations sur la plateforme APIDAE complétée par Fontainebleau Tourisme.
- Intégration des manifestations au livret TEMPO (3 éditions par an)
- La mise à disposition gratuite d'emplacement abris voyageurs en gare de Fontainebleau-Avon et dans les villes de Fontainebleau et Avon.
- La promotion par les réseaux sociaux d'évènements qui portaient sur l'ensemble du territoire.



Forum des associations Coubertin

Les accueils collectifs de mineurs

coût service 428 293.54 €
1.2 % du Budget principal

Le service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse, fait partie du pôle Sport Enfance Jeunesse du Pays de Fontainebleau, hébergé dans les locaux de CELY.

Les actions enfance mises en place par le service pour les publics de 3 à 11 ans s'exercent sur un périmètre limité aux **9 communes** issues de l'ancienne intercommunalité du Pays de Bière.

Les activités jeunesse organisées par le service en direction des jeunes de 11 à 17 ans s'exercent sur un périmètre limité aux **11 communes** issues des anciennes intercommunalités du Pays de Bière et du Pays de Seine.

Les accueils collectifs de mineurs pour les enfants et jeunes de 3 à 17 ans se déclinent en 4 activités :

- Accueil de loisirs
- Mini séjours
- Journées Oxygène
- Séjours

• Publics accueillis

Les accueils sont ouverts à tous les enfants et jeunes sans distinction dans la limite des capacités d'accueil à partir de 3 ans révolus, inscrits sur une liste scolaire, et jusqu'au lycée (moins de 18 ans révolus).

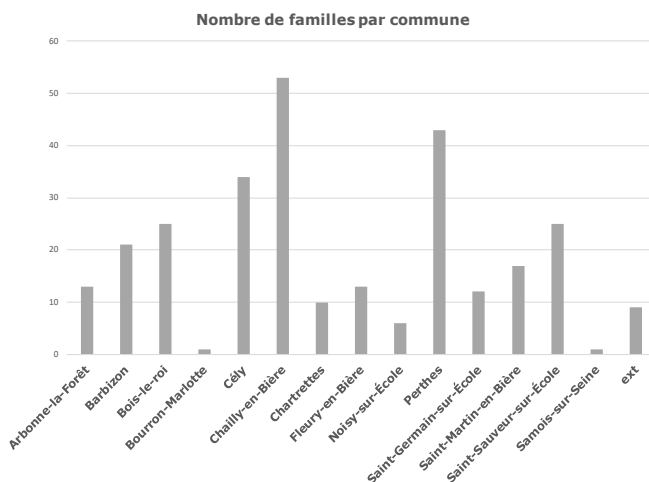
Accueil de loisirs	Maternel	enfants de 3 à 6 ans
	Élémentaire	enfants de 6 à 11 ans
Espace Jeunesse Journées oxygène	Collégiens et lycéens	jeunes de 11 ans à 17 ans

• L'accueil de loisirs maternel et élémentaire

Les activités de l'accueil de loisirs primaire étaient hébergées à Saint-Sauveur-sur-École jusqu'en septembre 2018 puis dans les locaux scolaires de Chailly-en-Bière ensuite, dans l'attente des travaux du bâtiment socio-culturel intercommunal basé à Cély.

• Les activités jeunesse

Les activités jeunesse étaient hébergées à Cély et Chartrettes



confection de poupée Nénette et Rintintin pour la commémoration du centenaire 1914-1918

283 familles (397 enfants) sont inscrits en 2018
+24 % par rapport à 2017
2674 journées enfants lors des 80 jours vacances été 2018
2215 journées enfants lors des 36 mercredis 2018
1842 journées enfant lors des 33 jours petites vacances

Le service a participé à plusieurs appels à projets donnant lieu à l'obtention de prix ou financements, inscrits au budget 2018 :

- Citoyen de demain + du TAG au GRAPH **3 800 €**
 - L'intergénérationnel au coeur du devoir de mémoire de la grande guerre **1 500 €**
 - Ticket Loisirs Ile-de-France **2 040 €**

L'agglomération est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse avec la Caf 77. Elle est aussi bénéficiaire des aides financières aux organismes (prestations de service, Vacaf) allouées par la Caf.

Les recettes du service

Familles : 93 036.20 €
Caf : 36 657.37 €*
Département : 5 340 €
État (AJEP) : 3 800 €
Vacaf : 218 €
*liquidation 2017 uniquement

La charte Propreté forêt et lisière

Dès juin 2017, le Pays de Fontainebleau s'est emparé du problème récurrent des dépôts sauvages s'étendant sur l'ensemble du territoire.

● Création du groupe de travail propreté forêt et lisière

La dégradation de la propreté en forêt a conduit le Pays de Fontainebleau à coordonner une démarche collective avec tous les partenaires concernés. La lutte contre les déchets est devenue impérative pour assurer le respect de ce site naturel remarquable. Cette démarche fait suite à la publication du cahier noir (document qui dresse le bilan sur l'accroissement des dépôts sauvages en forêt de Fontainebleau) par l'association les Amis de la Forêt de Fontainebleau. La mobilisation contre les dépôts sauvages a été élargie aux lisières des 26 communes de notre territoire formant l'écrin de la forêt domaniale. Les axes de travail sont : la prévention, la communication, le repérage, la collecte des déchets, la lutte contre les infractions et la répression envers les contrevenants. Cette charte a été votée à l'unanimité du conseil communautaire en mars dernier.



COTEC propreté forêt et lisière



ramassage citoyen AAF novembre 2018

● La signature de la charte

Le jeudi 12 juillet 2018 au centre écotourisme de Franchard, les différents protagonistes ont pu signer la charte : Le Pays de Fontainebleau, Les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office National des Forêts, Le SMICTOM de la région de Fontainebleau, Le SMITOM Lombric, La réserve de Biosphère de Fontainebleau Gâtinais et les associations signataires du cahier noir (La Fédération Française de Randonnée de Seine-et-Marne, l'Association des Arracheurs Bénévoles de Plantes Invasives, le Comité de défense des Sites et Rochers d'escalade, les sylvains randonneurs, les amis du château de Fontainebleau).



signature charte propreté forêt et lisière

Chacun des signataires s'engage à apporter, au regard de ses moyens et de ses compétences, sa contribution à la lutte contre les déchets en forêt et en lisière, en particulier contre les dépôts sauvages, et à coordonner les actions.

Les objectifs principaux de la charte sont de réduire d'ici 3 ans de façon significative le volume de déchets et détritiques à collecter, de définir les voies et moyens pour atteindre cet objectif et de veiller à ce que les déchets et détritiques déposés en forêt soient collectés et traités dans les meilleurs délais au meilleur coût.

● La charte en action

Dans ce contexte, le SMICTOM s'est engagé activement aux côtés du Pays de Fontainebleau et de tous les autres acteurs pour apporter son soutien, tant sur l'aspect préventif (un plan de communication à déployer pour changer les comportements sur le long terme) que sur les aspects curatifs (actions de collecte des déchets).

De plus, le SMICTOM s'est positionné en tant que coordinateur des futures opérations de ramassage des déchets en forêt et lisière en lien avec tous les autres acteurs concernés.



Utilisation du Pick-up pour collecte petits dépôts

L'engagement du SMICTOM comporte plusieurs pistes d'actions :

Actions préventives

- La coordination et le financement d'une campagne de communication
- La coordination, l'organisation et le financement d'opérations citoyennes de ramassage des déchets : l'objectif est de fédérer un maximum de communes et d'associations sur l'ensemble du territoire.

L'objectif est aussi de constater une diminution progressive des déchets ramassés au fil des années.

Le SMICTOM fournit des kits « clé en main » afin de permettre aux communes de relayer l'opération et de disposer de tout le matériel nécessaire au ramassage des déchets :

- Des flyers et affiches
- Un guide explicatif du déroulement du ramassage, rappel des consignes de tri et de sécurité, charte de bonne conduite
- Fourniture de sacs poubelles
- Gilets orange, pinces à déchets et gants
- Fourniture de poubelles pour effectuer le tri

Le SMICTOM prend en charge la collecte des déchets ramassés, le SMITOM LOMBRIC prend en charge le traitement.



#forêt poubelle



Ramassage déchets

Trois opérations ont été soutenues par le SMICTOM

- Le 29/09 avec la commune de Cély
- Le 17/11 avec la commune de Fontainebleau et l'ONF
- Le 28/11 avec les Amis de la Forêt de Fontainebleau et l'ONF



collecte déchets sauvages par les Amis de la forêt

Actions curatives :

- Collecte des dépôts sauvages au moyen d'un camion-grappin
- Afin d'apporter un soutien technique à l'ONF d'une part et aux communes d'autre part, le SMICTOM a mis en place une collecte des déchets en tas au moyen d'un camion-grappin.
- Collecte des dépôts sauvages au moyen d'un camion plateau pour les communes

Actions répressives

Le SMICTOM ne gère pas les actions répressives car il ne dispose pas du pouvoir de police. Cependant, il a participé aux différents groupes de travail qui ont eu lieu sur ce sujet, aux côtés des partenaires compétents : ONF, Parc Naturel Régional du Gâtinais, Tribunal de grande instance, etc.

Les premières pistes qui ont été évoquées :

- Installation de pièges photos
- Information auprès des élus et des associations sur les procédures



**Pays de
Fontainebleau**
Communauté d'agglomération

44 rue du château

77300 Fontainebleau

01 64 70 10 80

accueil@pays-fontainebleau.fr

www.pays-fontainebleau.fr